

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2018

Volume **1**

COMPTES PUBLICS

2017-2018

COMPTES PUBLICS 2017-2018

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2018

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2017-2018 – Volume 1

**Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Novembre 2018**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)**

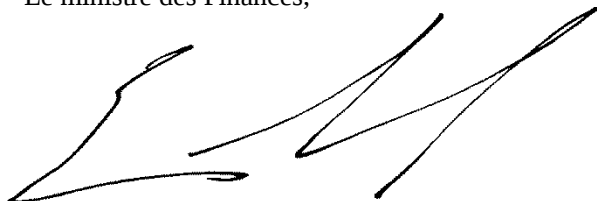
© Gouvernement du Québec, 2018

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard

Québec, novembre 2018

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2018, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Simon-Pierre Falardeau". The signature is fluid and cursive, with the first name "Simon" and last name "Falardeau" clearly legible.

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS.....	11
---------------------------------------	----

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017-2018.....	15
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2017-2018	17
3. RISQUES ET INCERTITUDES.....	18
4. ANALYSE DES ÉCARTS.....	20
4.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET.....	21
4.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE PRÉCÉDENTE	26
5. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	35
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES	39
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS.....	49
ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES.....	60
ANNEXE 2 - INFORMATIONS PAR SECTEURS DE REDDITION DE COMPTES.....	65
ANNEXE 3 - GLOSSAIRE	69

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	79
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	81
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	85
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS.....	86
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	87
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE.....	88
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	89

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES	91
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE.....	103
3. MODIFICATIONS COMPTABLES	104
4. REVENUS FISCAUX (IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS, TAXES À LA CONSOMMATION).....	106
5. PLACEMENTS TEMPORAIRES	108
6. DÉBITEURS	109
7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	110
8. PRÊTS.....	111
9. FONDS DES GÉNÉRATIONS	113
10. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER.....	115
11. REVENUS REPORTÉS	116
12. AUTRES PASSIFS	118
13. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS.....	120
14. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	137
15. DETTES	140
16. IMMOBILISATIONS	146
17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS	149
18. GARANTIES D'EMPRUNTS ET AUTRES INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES.....	157
19. ÉVENTUALITÉS	160
20. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	162
21. TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT	164
22. INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS	166
23. CHIFFRES COMPARATIFS.....	167
24. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS.....	168

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	169
2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT.....	171
3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT	174
4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	179
5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	180
6. REVENUS	182
7. DÉPENSES	183
8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	184
9. PARTENARIATS COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX.....	195
10. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	200
11. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT	205

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2017-2018* présentent les résultats et la situation financière du gouvernement du Québec. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle dix indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2017-2018* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2018. Les prévisions initiales pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2017-2018 du 28 mars 2017 et ont été révisées dans *Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017* du 21 novembre 2017. Des résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2018-2019 du 27 mars 2018. Conformément aux normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée avec les prévisions initiales du budget 2017-2018 présentées le 28 mars 2017.

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2018 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds, organismes du gouvernement et de ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2017-2018.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année.

Présentation des comptes publics (suite)

- L'état consolidé des déficits cumulés montre l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les flux de trésorerie générés ou utilisés, au cours de l'année financière, dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états financiers consolidés et font partie intégrante de ceux-ci. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés ainsi que de l'information consolidée par missions gouvernementales sur les résultats.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare, à titre d'auditeur indépendant, un rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et celles réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et ceux réalisés.

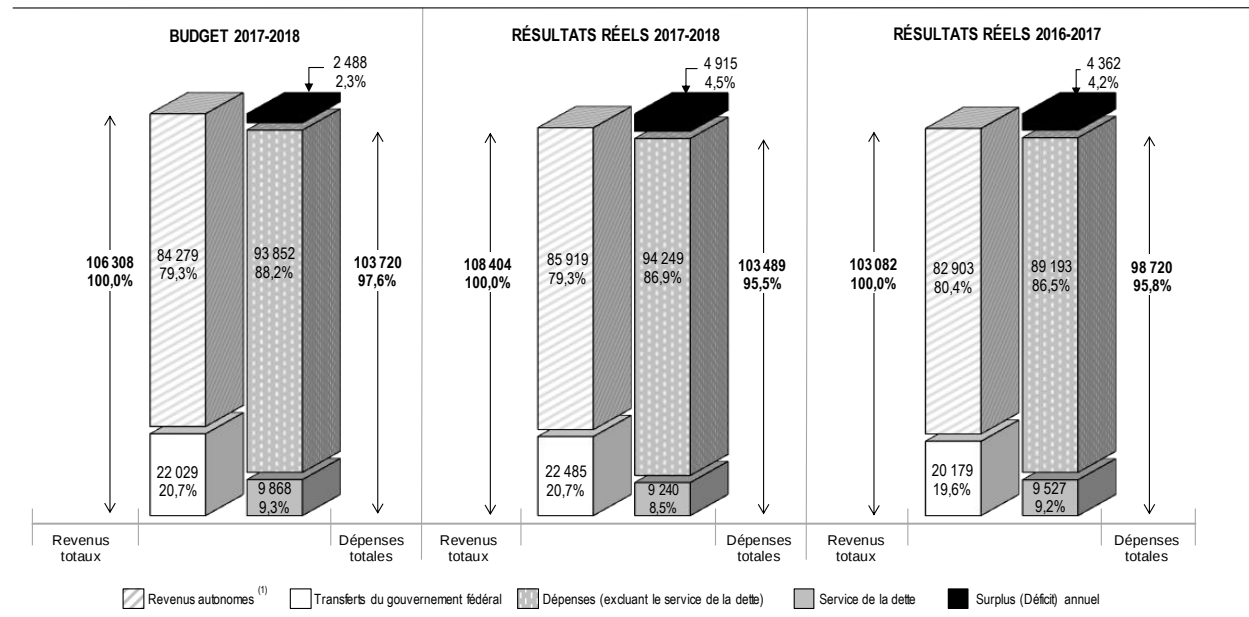
ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2017-2018

Résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

(en millions de dollars)



Note : Selon les données du tableau « Sommaire des résultats consolidés » présenté à la page 20. Les proportions exprimées en pourcentage sont établies sur la base des revenus totaux.

(1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 2 488 M\$, 2 293 M\$ et 2 001 M\$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2017-2018 du 28 mars 2017 et les résultats réels 2017-2018 et 2016-2017.

Solde budgétaire

Lors du budget 2017-2018 du 28 mars 2017, ci-après le budget, le gouvernement prévoyait un surplus annuel de 2 488 millions de dollars pour l'année financière 2017-2018. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹, et ce, en tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 2 488 millions de dollars de revenus, l'équilibre budgétaire était prévu.

Les résultats de l'année financière 2017-2018 présentent un surplus annuel de 4 915 millions de dollars. En tenant compte des versements des revenus dédiés de 2 293 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire au 31 mars 2018 est de 2 622 millions de dollars, soit une amélioration de 2 622 millions de dollars par rapport à la prévision du budget. Cette somme est entièrement affectée à la réserve de stabilisation, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Par ailleurs, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations permet au gouvernement d'utiliser une partie de cette réserve pour la verser au Fonds des générations.

¹ RLRQ, chapitre E-12.00001

1. Faits saillants de l'année financière 2017-2018 (suite)

Revenus consolidés

Le total des revenus consolidés s'établit à 108 404 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 2 096 millions de dollars ou de 2,0 % comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2016-2017, les revenus ont augmenté de 5 322 millions de dollars ou de 5,2 %.

- Le budget 2017-2018 prévoyait une croissance de 3,7 % des revenus consolidés, alors qu'elle a été de 5,2 %. Cette croissance plus élevée que prévu s'explique par des révisions à la hausse des revenus de 45 millions de dollars au chapitre de l'impôt sur le revenu et les biens, de 648 millions de dollars des taxes à la consommation, de 255 millions de dollars des droits et permis, de 79 millions de dollars des revenus divers, de 613 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement ainsi que des révisions à la hausse de 456 millions de dollars pour les transferts du gouvernement fédéral.
- L'augmentation de 5 322 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique par des hausses de 1 285 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 1 037 millions de dollars des taxes à la consommation, de 663 millions de dollars des droits et permis, de 194 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement et de 2 306 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral, compensées partiellement par une baisse de 163 millions de dollars des revenus divers.

Dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'élèvent à 103 489 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 231 millions de dollars ou de 0,2 % par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 4 769 millions de dollars ou de 4,8 %.

- L'écart entre les dépenses de la présente année financière et celles du budget initial s'explique par une révision à la baisse des dépenses de 47 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux », de 1 028 millions de dollars pour la mission « Gouverne et justice » et de 628 millions de dollars du « Service de la dette », compensée en bonne partie par des révisions à la hausse des dépenses de 118 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture », de 1 283 millions de dollars pour la mission « Économie et environnement » et de 71 millions de dollars pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles ».
- L'augmentation de 4 769 millions de dollars entre les dépenses de l'année financière 2017-2018 et celles de l'année financière précédente s'explique par les hausses des dépenses de 1 438 millions de dollars au titre de la mission « Santé et services sociaux », de 959 millions de dollars de la mission « Éducation et culture », de 2 102 millions de dollars de la mission « Économie et environnement », de 231 millions de dollars de la mission « Soutien aux personnes et aux familles », de 326 millions de dollars de la mission « Gouverne et Justice », partiellement compensées par une baisse de dépenses de 287 millions de dollars de la mission « Service de la dette ».

2. Retour sur le budget 2017-2018

Revenus autonomes

La croissance prévue des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement, s'élevait à 3,3 %. Cette croissance reflétait l'accélération prévue de l'activité économique au Québec ainsi que les effets des mesures mises en place, entre autres, lors des budgets, notamment l'abolition complète de la contribution santé et la baisse d'impôt générale dès le 1^{er} janvier 2017.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement en 2017-2018 devaient décroître de 5,7 %, avant affectation au Fonds des générations. Cela était principalement attribuable à la prévision des résultats d'Hydro-Québec qui diminuaient en raison de la révision à la hausse de l'impact lié à l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS) et de l'impact de la mise en service d'installations de production d'électricité.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral devaient augmenter de 7,5 % en 2017-2018. Cette évolution s'expliquait principalement par :

- une augmentation de 10,5% des revenus de péréquation en raison essentiellement de la hausse de l'enveloppe canadienne de péréquation, liée à la croissance du PIB nominal canadien, et de la diminution de la part du Québec parmi les provinces bénéficiaires aux assiettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, des taxes à la consommation et des impôts fonciers;
- une augmentation de 10,8 % des autres programmes attribuable notamment à la bonification du programme canadien de prêts aux étudiants annoncée dans le budget fédéral 2016 et une hausse de revenus concernant le programme d'intégration des immigrants.

Dépenses consolidées

Le budget 2017-2018 prévoyait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 3,8 %. Le budget prévoyait une hausse de 1 667 millions de dollars des dépenses de la mission « Santé et services sociaux », de 955 millions de dollars des dépenses de la mission « Éducation et culture », de 263 millions de dollars des dépenses de la mission « Économie et environnement », de 24 millions de dollars des dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 556 millions de dollars des dépenses de la mission « Gouverne et justice ».

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait augmenter de 1,9 %. Cette évolution s'expliquait principalement par l'augmentation prévue des taux d'intérêt et du niveau de la dette.

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 700 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population. À cela s'ajoute le taux de réalisation des investissements publics en immobilisations, qui influence les dépenses au titre de l'amortissement des immobilisations;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, telles les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1°C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact de près de 50 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière, qui peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles que des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, à la note 2, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

3. Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une anticipation de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en termes de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.

4. Analyse des écarts

Sommaire des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

(en millions de dollars)

	Budget 2017-2018 ⁽¹⁾	Résultats réels au 31 mars 2018	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2017 ⁽²⁾	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			\$	%		\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	46 089	46 134	45	0,1	44 849	1 285	2,9
Taxes à la consommation	19 681	20 329	648	3,3	19 292	1 037	5,4
Droits et permis	3 710	3 965	255	6,9	3 302	663	20,1
Revenus divers	10 319	10 398	79	0,8	10 561	(163)	(1,5)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 480	5 093	613	13,7	4 899	194	4,0
Revenus autonomes	84 279	85 919	1 640	1,9	82 903	3 016	3,6
Transferts du gouvernement fédéral	22 029	22 485	456	2,1	20 179	2 306	11,4
Total des revenus	106 308	108 404	2 096	2,0	103 082	5 322	5,2
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	40 223	40 176	(47)	(0,1)	38 738	1 438	3,7
Éducation et culture	22 662	22 780	118	0,5	21 821	959	4,4
Économie et environnement	13 155	14 438	1 283	9,8	12 336	2 102	17,0
Soutien aux personnes et aux familles	9 745	9 816	71	0,7	9 585	231	2,4
Gouverne et justice	8 067	7 039	(1 028)	(12,7)	6 713	326	4,9
Sous-total	93 852	94 249	397	0,4	89 193	5 056	5,7
Service de la dette	9 868	9 240	(628)	(6,4)	9 527	(287)	(3,0)
Total des dépenses	103 720	103 489	(231)	(0,2)	98 720	4 769	4,8
Provision pour éventualités	(100)		100	(100,0)			
SURPLUS ANNUEL	2 488	4 915	2 427	—	4 362	553	—

(1) Selon les données présentées dans le budget 2017-2018 du ministère des Finances, déposé le 28 mars 2017. Certaines données du budget 2017-2018 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

(2) Certaines données de l'année 2016-2017 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2018.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2017-2018 ont été plus élevés que prévu de 2 096 millions de dollars par rapport au budget, résultant de révisions à la hausse de 1 640 millions de dollars des revenus autonomes et de 456 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la hausse des revenus autonomes de 1 640 millions de dollars par rapport au budget résulte :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens plus élevés que prévu de 45 millions de dollars, ce qui s'explique notamment par :
 - des revenus moins importants de 1 041 millions de dollars que ceux attendus de l'impôt sur le revenu des particuliers, en raison notamment de la réduction additionnelle du fardeau fiscal de près de 1,0 milliard de dollars par année à compter de 2017-2018 découlant de la réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée en novembre 2017,
 - une augmentation de 185 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, qui reflète notamment un niveau de salaires et traitements plus élevé que prévu,
 - des revenus plus importants que prévu de 915 millions de dollars des impôts des sociétés, notamment des acomptes provisionnels, qui s'expliquent principalement par une croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés plus élevée que prévu;
- de la révision à la hausse de 648 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation, qui provient notamment des revenus de la taxe de vente plus élevés que prévu, attribuables en partie à la croissance plus forte qu'attendu de la consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et les logements) ainsi que des investissements résidentiels;
- de la révision à la hausse de 255 millions de dollars des droits et permis, qui découle notamment des revenus plus élevés que prévu des droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- des revenus divers plus élevés que prévu de 79 millions de dollars, provenant principalement :
 - d’une hausse causée par la récupération par La Financière agricole du Québec d’une partie du solde du Fonds d’assurance stabilisation des revenus agricoles, à la suite du retrait des cultures de maïs-grain et de soya,
 - de la hausse des primes payées par les adhérents et les personnes de 65 ans et plus au régime public d’assurance médicaments,
 - d’une augmentation des revenus divers dans plusieurs autres organismes,
 - d’une baisse de 214 millions de dollars des revenus sur les placements de portefeuille matérialisés du Fonds des générations;
- de la révision à la hausse de 613 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, s’expliquant principalement par des résultats meilleurs que prévu pour Hydro-Québec et Loto-Québec.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral sont supérieurs de 456 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget. Les principales variations sont :

- la hausse de 159 millions de dollars des revenus provenant du programme fédéral des Accords d’aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations printanières de 2017 au Québec;
- la hausse de 65 millions de dollars des revenus provenant du Fonds pour l’infrastructure de transport en commun;
- la hausse de 60 millions de dollars des revenus de transfert dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l’éducation;
- la hausse de 22 millions de dollars des revenus du programme Fonds Chantiers Canada.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées pour l'année financière 2017-2018, excluant le service de la dette, s'établit à 94 249 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 397 millions de dollars par rapport à celui prévu au budget. Les variations des dépenses consolidées dans chacune des missions s'expliquent par :

- la diminution de 47 millions de dollars des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle essentiellement :
 - d'économies de 331 millions de dollars provenant des ententes d'inscription signées avec les fabricants de médicaments innovateurs ainsi qu'avec l'Association canadienne du médicament générique,
 - de la hausse de 175 millions de dollars des dépenses pour les régimes de retraite, en raison notamment d'une contribution additionnelle ponctuelle au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE),
 - de la hausse de 99 millions de dollars des dépenses pour les services médicaux;
- l'augmentation de 118 millions de dollars des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui résulte principalement :
 - de la hausse de 183 millions de dollars des dépenses pour les régimes de retraite, en raison notamment d'une contribution additionnelle ponctuelle au RRPE,
 - de la hausse de 99 millions de dollars des dépenses du ministère de la Culture et des Communications, principalement pour le soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État,
 - de la hausse de 93 millions de dollars causée notamment par l'augmentation de la rémunération du personnel des commissions scolaires à la suite des investissements additionnels dans le réseau,
 - de la hausse de 45 millions de dollars du soutien aux partenaires en éducation, notamment les centres collégiaux de transfert de technologie,
 - de la baisse de 182 millions de dollars liée à la dépense d'amortissement des immobilisations,
 - de la baisse de 68 millions de dollars du coût de l'aide financière aux études, en raison principalement d'une diminution de la clientèle,
 - du coût moins élevé que prévu de 40 millions de dollars des crédits d'impôt pour production cinématographique;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- l'augmentation de 1 283 millions de dollars des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui provient notamment :
 - des contributions de 707 millions de dollars à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour le Réseau express métropolitain (REM), dont 512 millions de dollars à titre de compensation liée à la plus-value foncière et 195 millions de dollars pour des actifs connexes au projet,
 - d'une contribution de 250 millions de dollars allouée aux titulaires de permis de propriétaire de taxi dans le cadre du programme d'aide financière à la modernisation des services de transport par taxi,
 - de la hausse de 216 millions de dollars attribuable aux subventions versées aux organismes publics de transport, notamment au Réseau de transport métropolitain,
 - de la hausse de 167 millions de dollars, en raison de nouvelles initiatives pour le développement de l'économie, de la science et de l'innovation,
 - de la hausse de 138 millions de dollars en raison de nouvelles initiatives dans le domaine du développement durable et de l'environnement,
 - de coûts plus élevés que prévu de 103 millions de dollars pour le crédit d'impôt pour affaires électroniques,
 - de coûts plus élevés que prévu de 65 millions de dollars pour le crédit d'impôt pour la recherche et le développement,
 - de la baisse de 236 millions de dollars de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties au Fonds du développement économique,
 - de la baisse de 55 millions de dollars causée principalement par des transferts moindres aux organismes municipaux, en raison du niveau plus faible que prévu de leurs investissements dans les infrastructures municipales, en particulier celles de transport en commun;
 - l'augmentation de 71 millions de dollars des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
 - de la hausse de 111 millions de dollars du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants,
 - de la hausse de 42 millions de dollars causée par les paiements de rétroactivité salariale pour 2015-2016 et 2016-2017 aux employés du réseau des services de garde éducatifs subventionnés,
 - de la baisse de 71 millions de dollars aux crédits d'impôt pour la prime au travail et le bouclier fiscal;
-

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- la diminution de 1 028 millions de dollars des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui découle notamment :
 - de la baisse de 542 millions de dollars en raison de l'utilisation d'une partie des sommes prévues au Fonds de suppléance pour les missions « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement » et « Soutien aux personnes et aux familles »,
 - de la baisse de 315 millions de dollars des dépenses pour mauvaises créances à l'impôt sur le revenu des particuliers, aux impôts des sociétés et à la taxe de vente du Québec,
 - de la baisse de 60 millions de dollars en raison du coût moindre de certains services gouvernementaux financés par le Conseil du trésor,
 - de la baisse de 30 millions de dollars pour les régimes de retraite et d'assurances en raison d'une baisse des coûts des régimes de retraite, en partie compensée par une contribution additionnelle ponctuelle au RRPE,
 - de la hausse de 224 millions de dollars en raison du programme d'aide financière relatif aux inondations printanières de 2017 au Québec.

Le service de la dette consolidé est inférieur de 628 millions de dollars par rapport à la prévision du budget, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et de la hausse des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui sont inscrits en déduction du service de la dette.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2017-2018 ont augmenté de 5 322 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, résultant de l'augmentation de 3 016 millions de dollars des revenus autonomes et de 2 306 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 3 016 millions de dollars, soit 3,6 %, est attribuable à :

- une augmentation de 1 285 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, due plus particulièrement à :
 - une augmentation de 662 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, attribuable principalement à la hausse constatée de leur bénéfice net,
 - une hausse de 297 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente, compensée en bonne partie par une réduction du fardeau fiscal des particuliers,
 - une hausse de 252 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire et du nombre d'emplois, partiellement compensée par une réduction du taux de cotisation pour les PME œuvrant dans les secteurs primaire et manufacturier ainsi que dans le secteur des services;
- une augmentation de 1 037 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation qui résulte principalement de :
 - l'augmentation de 1 159 millions de dollars des revenus de taxe sur les ventes, attribuable en bonne partie à la hausse des ventes taxables, partiellement compensée par l'augmentation des remboursements de la taxe sur les intrants découlant de la hausse des exportations ainsi que la diminution des revenus provenant des activités de récupération fiscale,
 - la diminution de 102 millions de dollars des revenus de taxe sur les carburants, principalement attribuable à la remise de cette taxe à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un organisme hors périmètre comptable, à la suite du transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) le 1^{er} juin 2017;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- une augmentation de 663 millions de dollars des revenus de droits et permis, qui s'explique principalement par :
 - une hausse de 518 millions de dollars des revenus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec résultant d'une augmentation du volume des ventes,
 - une augmentation de 65 millions de dollars des revenus miniers s'expliquant notamment par des conditions économiques favorables dans le secteur minier,
 - une hausse de 62 millions de dollars des droits d'immatriculation;
- une diminution de 163 millions de dollars des revenus divers, qui s'explique notamment par :
 - une diminution de 167 millions de dollars des revenus de l'AMT, attribuable au transfert de ses activités au Réseau de transport métropolitain (RTM) et à l'ARTM,
 - une baisse de 152 millions de dollars des revenus de la Société d'habitation du Québec, découlant principalement du transfert, en 2016-2017, des sommes accumulées par le Fonds québécois d'habitation communautaire,
 - une augmentation de 59 millions de dollars découlant de la hausse des revenus de primes d'assurances perçus pour le Fonds de l'assurance médicaments,
 - une hausse de 45 millions de dollars des revenus du Fonds de financement, découlant principalement des revenus d'intérêts sur les prêts consentis à l'AMT, ces derniers ayant été transférés au RTM et à l'ARTM, deux organismes hors périmètre comptable;
- une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 194 millions de dollars, qui résulte principalement de :
 - l'augmentation de 104 millions de dollars des résultats nets de Loto-Québec, découlant principalement d'une hausse de 49 millions de dollars des revenus provenant du secteur des établissements de jeux, d'une hausse de 29 millions de dollars des revenus provenant du secteur des casinos et d'une hausse de 26 millions de dollars des revenus provenant du secteur des loteries,
 - l'augmentation de 57 millions de dollars des résultats nets d'Investissement Québec, attribuable principalement à l'augmentation des gains sur disposition de placements et des rendements sur les placements à capital de risque, partiellement compensée par une hausse des provisions pour pertes sur les prêts et les actions.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 2 306 millions de dollars résulte notamment :

- d'une augmentation de 1 051 millions de dollars des revenus de péréquation, qui découle essentiellement de la hausse de l'enveloppe canadienne de péréquation, liée à la croissance du PIB nominal canadien et à la diminution de la part du Québec, parmi les provinces bénéficiaires, aux assiettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, des taxes à la consommation et des impôts fonciers;
- d'une hausse de 150 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé, qui s'explique principalement par la croissance annuelle de 3,0 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces, combinée à une révision de la valeur de l'abattement spécial du Québec;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral (suite)

- d'une hausse de 1 092 millions de dollars des revenus de transfert pour les autres programmes, qui s'explique principalement par :
 - une hausse de 252 millions de dollars des revenus affectés à la modernisation des infrastructures municipales en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées ainsi que pour le financement du projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte,
 - une hausse de 134 millions de dollars des revenus provenant du programme fédéral d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations survenues au printemps 2017 au Québec,
 - une augmentation de 131 millions de dollars des revenus de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, attribuable à la réalisation du plan d'investissements 2018-2023 des programmes d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et de transport en commun,
 - une hausse de 114 millions de dollars attribuable au projet Réno-Systèmes phase 3 de la Société de transport de Montréal pour la modernisation des équipements du métro de Montréal,
 - une augmentation de 112 millions de dollars pour l'intégration des immigrants,
 - la signature d'une entente concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, de laquelle découlent des revenus de 87 millions de dollars,
 - une hausse de 70 millions de dollars des revenus découlant de l'augmentation des revenus du « Programme canadien de prêts aux étudiants »,
 - une hausse de 69 millions de dollars des revenus résultant d'investissements plus élevés pour le Programme d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires,
 - une augmentation de 65 millions de dollars attribuable à l'entente Canada-Québec – Fonds pour l'infrastructure de transport en commun.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 5 056 millions de dollars, soit de 5,7 %, des dépenses consolidées excluant le service de la dette est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 1 438 millions de dollars, soit de 3,7 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle de :
 - la hausse de 1 030 millions de dollars des coûts de la main-d'œuvre, provenant essentiellement de :
 - l'augmentation de 658 millions de dollars de la dépense de rémunération des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement à l'indexation salariale de 1,75 % et à l'accroissement de la masse salariale pour réaliser les nouveaux investissements annoncés et pour l'actualisation de ceux annoncés antérieurement,
 - l'augmentation de 203 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, principalement attribuable à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives, incluant une contribution additionnelle ponctuelle au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE),
 - la hausse de 146 millions de dollars de la rémunération versée aux médecins omnipraticiens, aux médecins spécialistes et aux pharmaciens, découlant de la hausse du coût des actes professionnels,
 - la hausse de 416 millions de dollars de la dépense de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement à la mise en service de la première phase du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal, à la hausse des rétributions versées aux ressources non institutionnelles, à la hausse des dépenses pour l'entretien et la réparation ainsi qu'à la hausse des dépenses pour les médicaments et pour les fournitures médicales et chirurgicales pour l'ensemble des organismes du réseau de la santé et des services sociaux;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 959 millions de dollars, soit de 4,4 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui découle notamment de :
 - l'augmentation de 380 millions de dollars de la dépense de rémunération des commissions scolaires, en raison notamment de l'indexation des salaires de 1,75% et de l'accroissement de l'effectif enseignant à la suite de la hausse de la clientèle étudiante,
 - l'augmentation de 190 millions de dollars des dépenses de transfert du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, résultant essentiellement :
 - d'une hausse de 62 millions de dollars découlant d'une augmentation des investissements dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale relative au Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires,
 - de hausses 42 millions de dollars des dépenses de transfert envers les établissements d'enseignement privé, de 40 millions de dollars des subventions pour le soutien aux organismes communautaires et de 29 millions de dollars des subventions pour l'aide financière aux études,
 - de la hausse de 157 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite, principalement attribuable à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives, incluant une contribution additionnelle ponctuelle au RRPE,
 - l'augmentation de 106 millions de dollars de la dépense du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), attribuable plus particulièrement à la modification de certaines dispositions du régime en 2016-2017,
 - la hausse de 59 millions de dollars des dépenses de transfert pour le soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une hausse de 2 102 millions de dollars, soit de 17,0 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui s'explique notamment par les variations suivantes :
 - une augmentation de 1 522 millions de dollars des dépenses du Fonds des réseaux de transport terrestre principalement attribuable à :
 - des contributions de 707 millions de dollars à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour le Réseau express métropolitain (REM), dont 512 millions de dollars à titre de compensation liée à la plus-value foncière et 195 millions de dollars pour des actifs connexes au projet,
 - une contribution de 250 millions de dollars en soutien aux titulaires de permis de taxi,
 - une augmentation de 114 millions de dollars pour le projet Réno-Systèmes phase 3 de la Société de transport de Montréal pour la modernisation des équipements du métro de Montréal,
 - la hausse de 68 millions de dollars attribuable à l'entente Canada-Québec – Fonds pour l'infrastructure de transport en commun,
 - une hausse de 252 millions de dollars des dépenses affectées à la modernisation des infrastructures municipales en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées ainsi que pour le financement du projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte,
 - une augmentation de 144 millions de dollars des dépenses de transfert de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, attribuable à la réalisation du plan d'investissements 2018-2023 des programmes d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et de transport en commun,
 - une hausse de 124 millions de dollars des dépenses du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, découlant notamment d'une aide de 75 millions de dollars accordée à la Ville de Montréal pour la réhabilitation de terrains contaminés et d'une contribution de 29 millions de dollars aux organismes de bassins versants,
 - une hausse de 72 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds de partenariat touristique, attribuable à la hausse des subventions aux associations touristiques régionales, à la Société zoologique de Granby, à la Fondation des amis du Parc Safari et à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec,

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 68 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds des ressources naturelles – Volet aménagement durable du territoire forestier, découlant de la hausse des subventions pour le soutien à la mise en œuvre de la forêt privée et pour la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette,
- une augmentation de 42 millions de dollars des dépenses de transfert du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, principalement attribuable à la hausse des subventions pour le soutien au développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et pêche, pour le développement des infrastructures de la réserve faunique Duchénier et pour la vitalité et la mise en valeur du patrimoine nordique,
- une hausse de 40 millions de dollars des dépenses de transfert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, notamment attribuable au financement du nouveau Programme compensatoire relatif à la hausse du fardeau foncier agricole,
- une diminution de 186 millions de dollars des dépenses à la suite du transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT),
- une baisse de 101 millions de dollars du montant relatif aux crédits d'impôt réclamés, notamment pour la recherche scientifique et le développement expérimental et pour les ressources,
- une diminution de 51 millions de dollars des dépenses du Fonds du développement économique, attribuable à une baisse de la valeur des provisions sur les prêts en raison de déboursés inférieurs à l'an dernier;
- une augmentation de 231 millions de dollars, soit de 2,4 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
 - d'une hausse de 156 millions de dollars du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, attribuable au versement d'un supplément de cent dollars par enfant pour l'achat de fournitures scolaires,
 - de l'augmentation de 100 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance, essentiellement attribuable à la hausse du financement des centres de la petite enfance,
 - de l'augmentation de 55 millions de dollars du montant des crédits d'impôt réclamés pour les frais de garde d'enfants;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 326 millions de dollars, soit de 4,9 %, des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui s'explique notamment par :
 - une hausse de 200 millions de dollars des dépenses attribuable principalement au Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations printanières de 2017 au Québec,
 - une hausse de 86 millions de dollars des dépenses de transfert du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'octroi de subventions supplémentaires aux organismes municipaux, l'amélioration de l'accessibilité aux rivières et l'aménagement des forêts urbaines, les services de police, le développement des centres d'appel 9-1-1 du Québec et l'actualisation de la cartographie des zones inondables,
 - une hausse de 65 millions de dollars des dépenses de fonctionnement, principalement attribuable aux compensations et aux autres coûts afin de soustraire définitivement le territoire de l'Île d'Anticosti à l'exploration pétrolière et gazière,
 - une augmentation de 62 millions de dollars des dépenses de transfert attribuable au Programme de rabais d'électricité visant à favoriser les investissements des entreprises facturées au tarif industriel grande puissance (tarif « L »),
 - une baisse de 152 millions de dollars de la dépense pour créances douteuses découlant de l'amélioration de la valeur recouvrable de l'ensemble des créances à Revenu Québec,
 - une diminution de 40 millions de dollars des dépenses relatives aux sites contaminés.

Enfin, le service de la dette a diminué de 287 millions de dollars par rapport à 2016-2017, soit de 3,0 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la hausse des revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui sont inscrits en déduction du service de la dette, et est compensée en partie par la hausse du niveau de la dette et l'augmentation des intérêts sur les obligations des régimes de retraite.

5. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement du Québec. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire.

L'année financière 2017-2018 s'est terminée avec un solde budgétaire de 2 622 millions de dollars, lequel prend en compte l'affectation d'une somme de 2 293 millions de dollars au Fonds des générations.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

(en millions de dollars)

	2018		2017
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Surplus annuel	2 488	4 915	4 362
Revenus du Fonds des générations	(2 488)	(2 293)	(2 001)
Solde budgétaire	—	2 622	2 361

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Réserve de stabilisation

La Loi prévoit l'établissement d'une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement. Au plan comptable, cette réserve n'a aucun impact sur le surplus annuel.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

L'excédent de 2 622 millions de dollars constaté en 2017-2018 est ainsi affecté à la réserve de stabilisation, ce qui porte le solde de la réserve à 7 174 millions de dollars au 31 mars 2018.

Réserve de stabilisation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

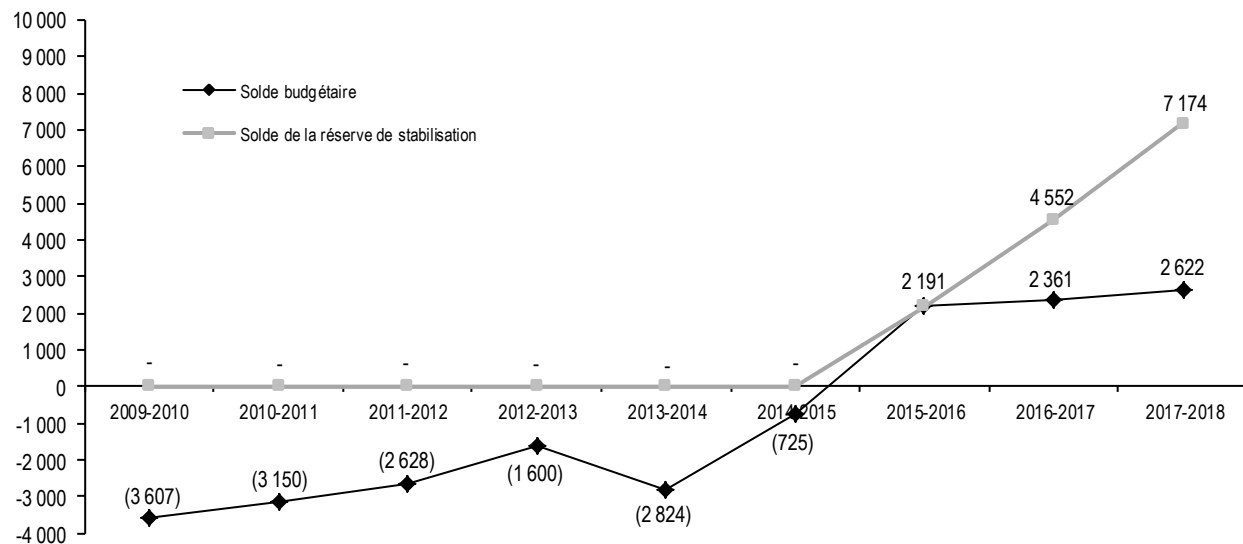
(en millions de dollars)

	2018	2 017
Solde au début	4 552	2 191
Excédent de l'année	2 622	2 361
Solde à la fin	7 174	4 552

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Solde budgétaire et réserve de stabilisation

Évolution du solde budgétaire et du solde de la réserve de stabilisation⁽¹⁾ (en millions de dollars)



(1) Au plan comptable, la réserve de stabilisation n'a aucun impact sur le surplus annuel.

En 2009-2010, la crise financière et la récession mondiale qui sévissaient depuis l'année précédente ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, telles qu'adoptées le 21 avril 2015 et qui prohibent tout déficit budgétaire, ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015. Au cours de cette période, le gouvernement a affiché annuellement des déficits budgétaires dans le respect de la Loi.

Depuis 2015-2016, le gouvernement a affiché des surplus budgétaires qui ont été affectés à la réserve de stabilisation. Pour l'année financière 2017-2018, le solde budgétaire est de 2 622 millions de dollars, lequel est affecté à la réserve de stabilisation et porte cette dernière à 7 174 millions de dollars au 31 mars 2018.

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Dans le budget 2017-2018, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 2 488 millions de dollars. Les revenus réels s'élèvent à 2 293 millions de dollars, soit 195 millions de dollars de moins par rapport à ce qui était prévu. Le solde du fonds atteint 12 816 millions de dollars au 31 mars 2018.

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

(en millions de dollars)

	2018		2017
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	10 564	10 523	8 522
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	779	797	782
Revenus miniers	123	145	80
Revenus divers			
Biens non réclamés	30	6	53
Revenus sur les placements de portefeuille	626	412	422
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	215	218	164
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	
Total des revenus autonomes	2 488	2 293	2 001
Solde à la fin	13 052	12 816	10 523

Note : Selon les données présentées à la note 9 des états financiers consolidés (pages 113 et 114).

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des neuf dernières années, soit depuis l'intégration des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode de consolidation ligne par ligne, pour les principales rubriques suivantes :

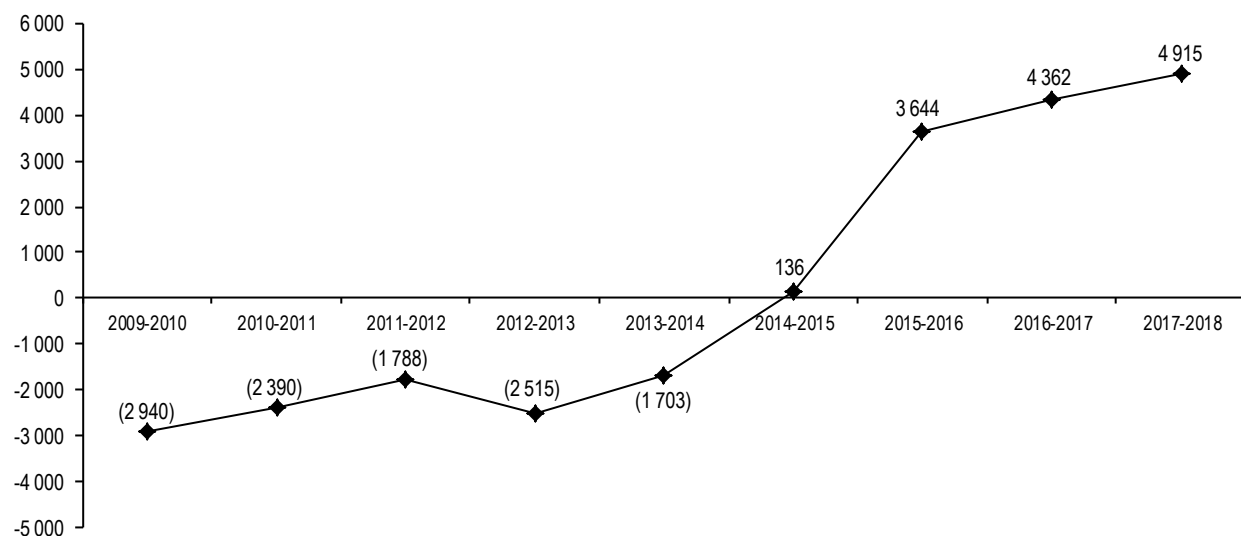
- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus consolidés par source;
- les dépenses consolidées par mission;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette brute du gouvernement.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Surplus (déficits) annuels

Évolution des surplus (déficits) annuels

(en millions de dollars)



En 2009-2010, le déficit annuel provient essentiellement de l'impact de la récession économique, du coût des mesures mises en place dans le plan d'action économique à ce moment ainsi que du coût additionnel des mesures fiscales annoncées dans les budgets précédents.

De 2009-2010 à 2013-2014, les déficits présentés ont diminué graduellement à la suite de la limitation de la croissance des dépenses de programmes, sauf pour l'année 2012-2013 en raison de l'inscription d'une perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Depuis 2014-2015, le gouvernement a engendré des surplus annuels.

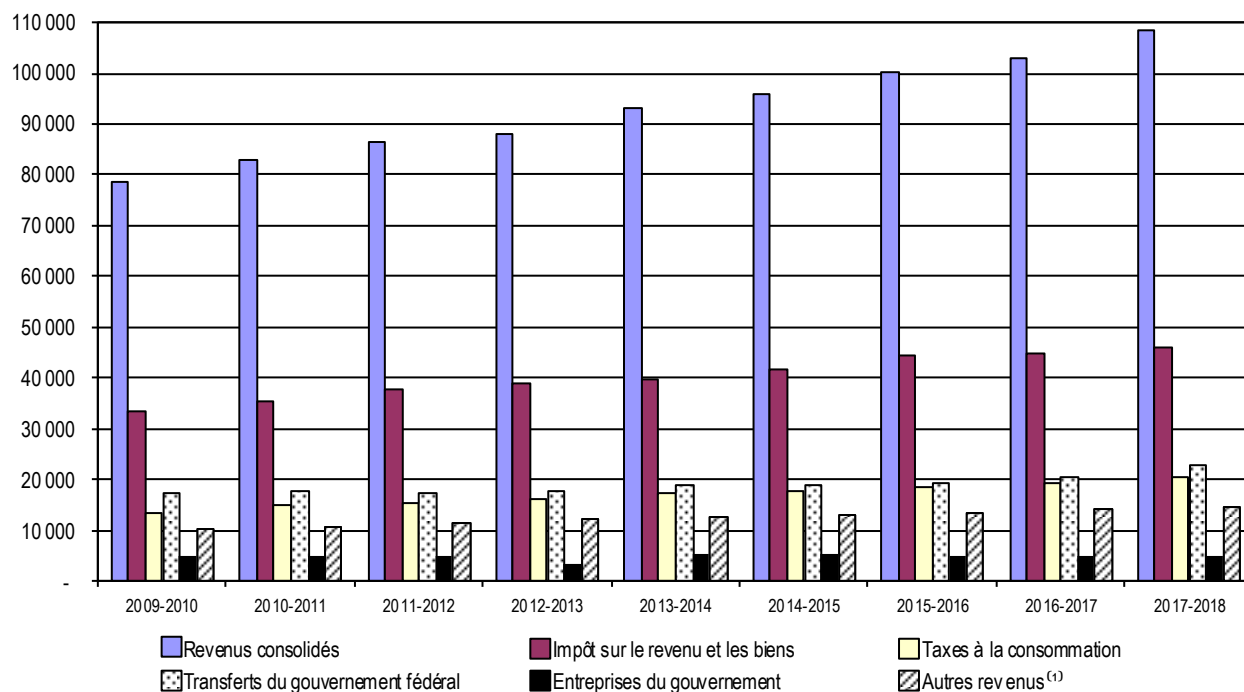
6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 78,6 à 108,4 milliards de dollars de l'année financière 2009-2010 à celle de 2017-2018. La croissance annuelle moyenne a été de 4,1 % pendant que celle du PIB se situait à 3,6 % pour la même période.

Depuis l'année 2009-2010, les revenus totaux ont été en constante progression.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 33 282 millions de dollars en 2009-2010 à 46 134 millions de dollars en 2017-2018. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant cette période est de 4,2 %, notamment en raison de la hausse du salaire moyen et du nombre d'emplois au Québec.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2009-2010, et sont passés de 13 466 millions de dollars en 2009-2010 à 20 329 millions de dollars en 2017-2018. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 5,3 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, des augmentations successives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1^{er} janvier 2011 et du 1^{er} janvier 2012, ainsi que de l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les institutions financières.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 17 110 millions de dollars en 2009-2010 à 22 485 millions de dollars en 2017-2018. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 3,5 % pendant cette période. Ils ont progressé de 2009-2010 à 2010-2011, alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec, a été constatée en 2011-2012. Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté en 2012-2013 et en 2013-2014, en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Les revenus de transfert fédéraux sont demeurés relativement stables en 2014-2015 par rapport à l'année précédente et ont depuis augmenté pour atteindre 22 485 millions de dollars, en raison notamment d'une augmentation des transferts pour la santé et des paiements de péréquation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 4 878 millions de dollars en 2009-2010 à 5 093 millions de dollars en 2017-2018. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont connu une croissance annuelle moyenne de 0,5 % pendant cette période.

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2009-2010 à 2017-2018. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

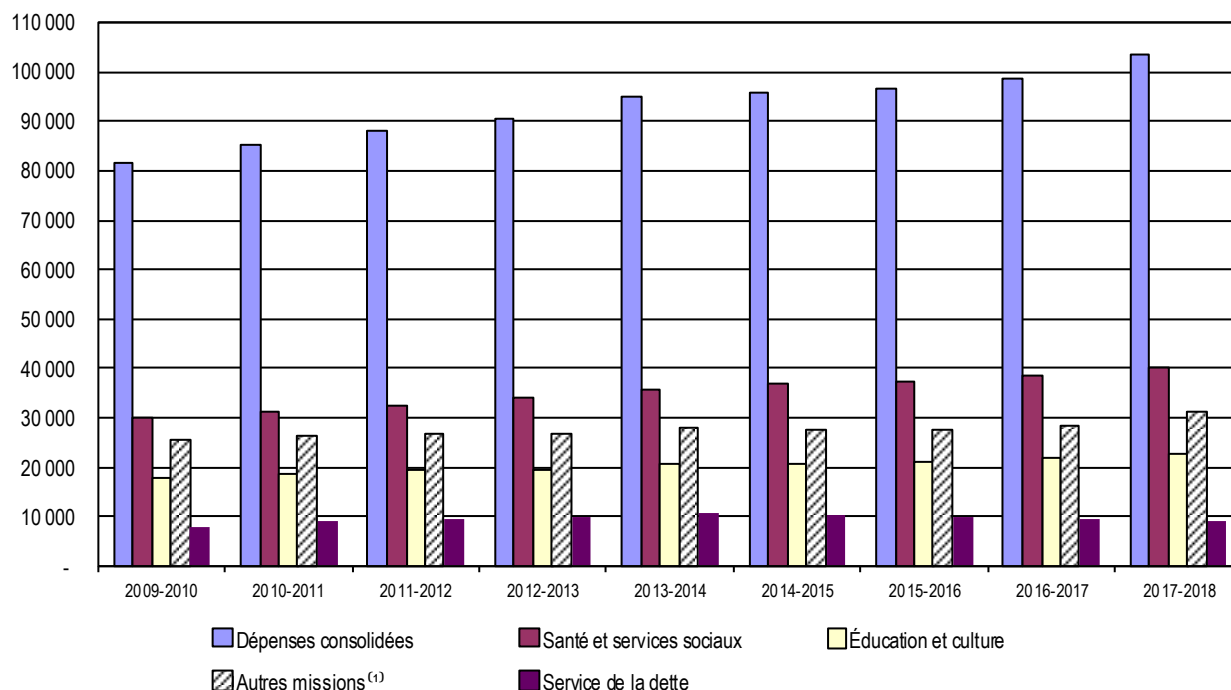
- la vente aux enchères, depuis 2013-2014, de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment les revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation perçus par le Fonds des réseaux de transport terrestre;
- la hausse des revenus de contributions des usagers des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS
(en millions de dollars)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a enregistré une augmentation de 22,0 milliards de dollars de 2009-2010 à 2017-2018, passant de 81,5 à 103,5 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 3,0 %.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2018, les dépenses de santé et d'éducation représentent 60,8 % des dépenses consolidées, soit 38,8 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 22,0 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment le Fonds vert dans le cadre de la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières.

Service de la dette

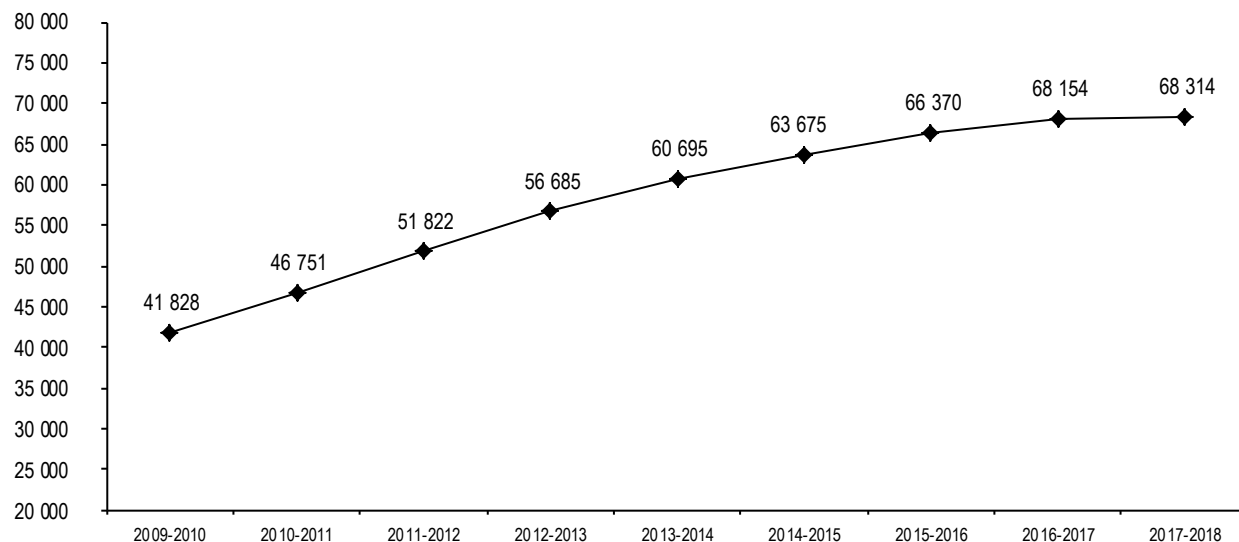
Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 2,1 % entre 2009-2010 et 2017-2018. Il s'établit à 9 240 millions de dollars en 2017-2018.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations

(en millions de dollars)



La valeur comptable nette des immobilisations est demeurée relativement stable à 68,3 milliards de dollars au cours de la dernière année. La faible croissance de la valeur comptable nette des immobilisations en 2017-2018 s'explique principalement par le transfert des actifs de 2,0 milliards de dollars de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) le 1^{er} juin 2017 au Réseau de transport métropolitain et à l'Autorité régionale de transport métropolitain, deux organismes hors périmètre comptable.

En excluant l'incidence du transfert des actifs de l'AMT, la valeur comptable nette des immobilisations est en croissance. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que l'amortissement annuel associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières et qui représentent 36,5 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2018.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brute

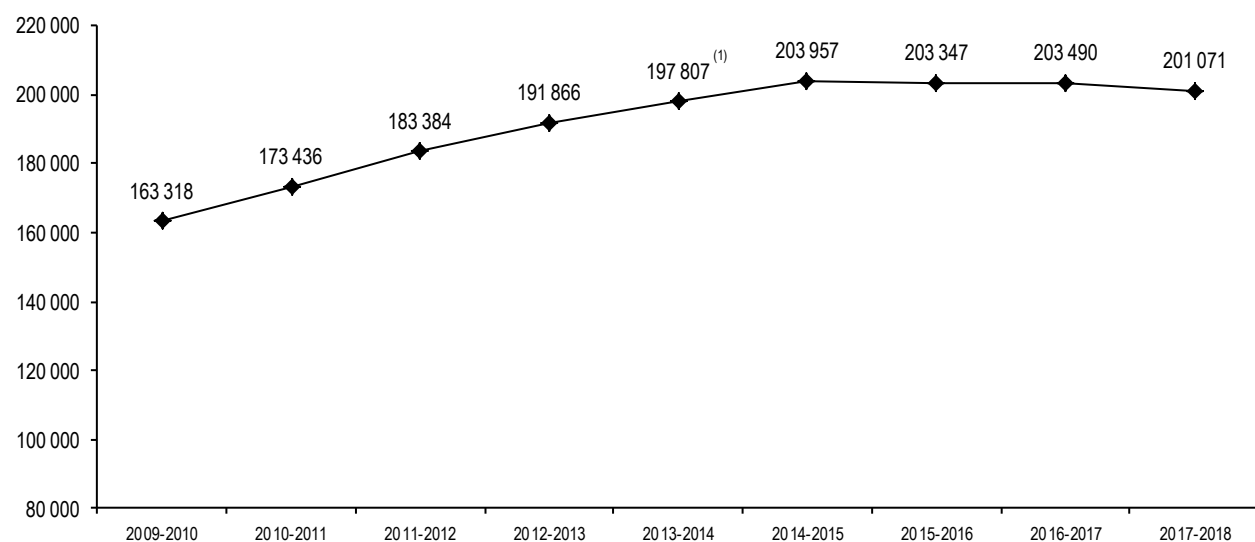
Dettes brute du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2018	Résultats réels au 31 mars 2017
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	201 949	197 556
Moins		
Dettes du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement	(218)	(258)
	201 731	197 298
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	21 903	24 647
Moins		
Fonds des générations	(12 816)	(10 523)
Dettes brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	210 818	211 422
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(9 747)	(7 932)
Dettes brute	201 071	203 490
En % du PIB nominal	48,2%	51,2%

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2009 au 31 mars 2018

La dette brute au 31 mars 2009, une fois redressée à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 201,1 milliards de dollars au 31 mars 2018. Ainsi, pour les années financières 2009-2010 à 2017-2018, la dette brute du gouvernement a augmenté de 43,5 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

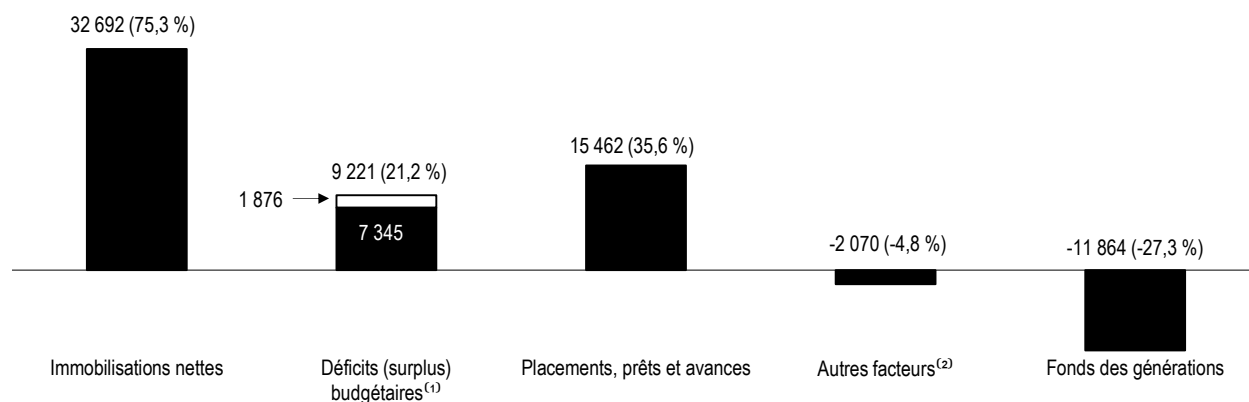
- des investissements de 32,7 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 15,5 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des déficits budgétaires de 9,2 milliards de dollars.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 11,9 milliards de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui font diminuer de 2,1 milliards de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2009 au 31 mars 2018

(en millions de dollars)



(1) Les déficits (surplus) budgétaires incluent la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en 2012-2013.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente dix indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées.

Les données des neuf dernières années ont été utilisées pour l'établissement des indicateurs, soit depuis l'intégration des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode de consolidation ligne par ligne.

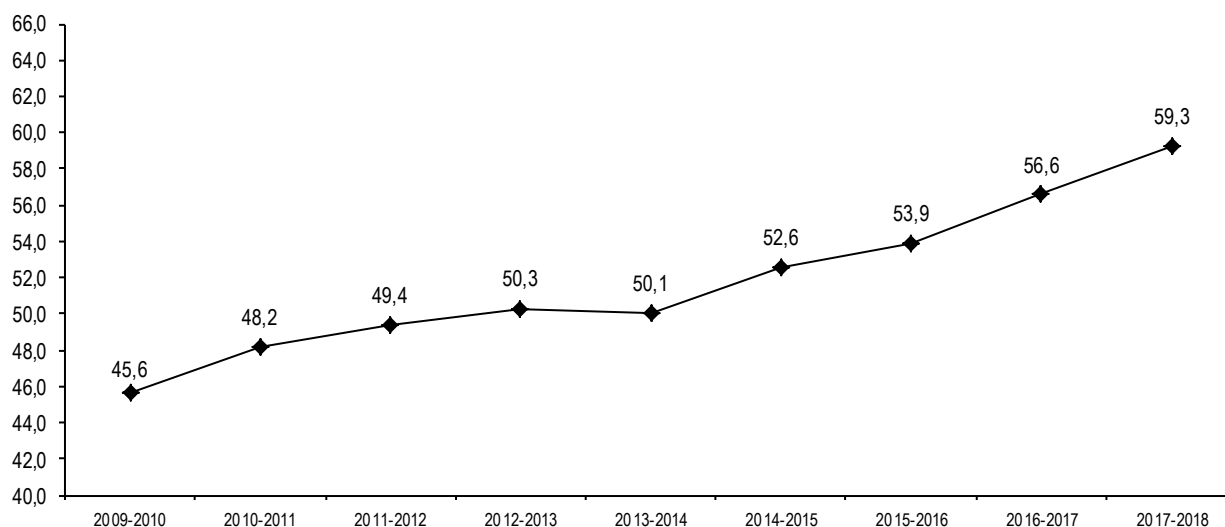
Dans la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal en date du 8 novembre 2018.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers (en pourcentage du total des passifs)



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 45,6 % en 2009-2010. Il s'établit à 59,3 % au 31 mars 2018. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

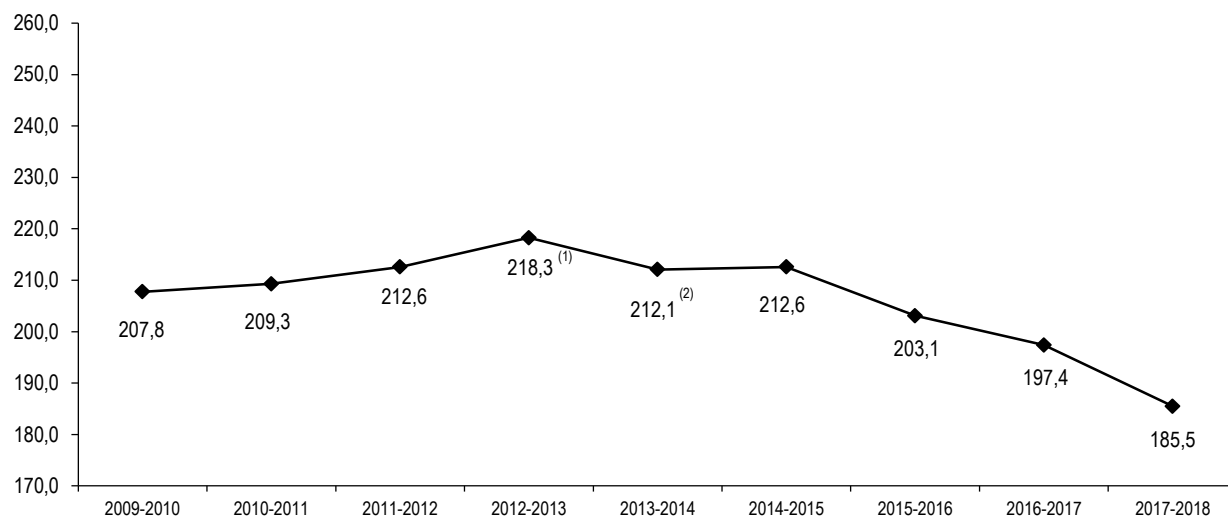
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établirait à 213,7 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

En 2009-2010, la dette brute en pourcentage des revenus totaux s'établissait à 207,8 %. De 2009-2010 à 2012-2013, le ratio a augmenté, atteignant 218,3 %. Il s'établit à 185,5 % au 31 mars 2018, en diminution pour une troisième année consécutive.

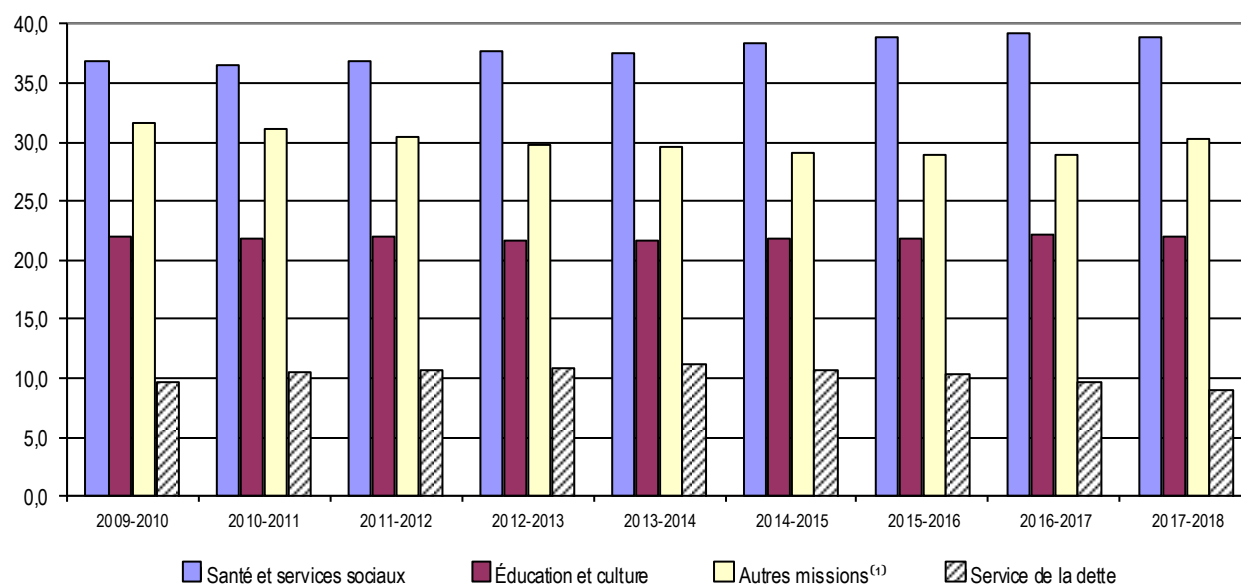
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par missions par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur illustre l'évolution de la répartition des dépenses consolidées du gouvernement entre les missions au fil du temps.

Dépenses par missions

(en pourcentage des dépenses consolidées)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2009-2010 à 2017-2018, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » affichent une progression annuelle moyenne de 3,7 %, comparativement à 3,0 % pour les dépenses consolidées. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission, passant de 36,8 % à 38,8 % au cours des neuf dernières années. Cela traduit notamment la hausse des besoins attribuable, entre autres, au vieillissement de la population.

L'indicateur montre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » a atteint un creux à 21,6 % en 2012-2013 et a retrouvé, en 2017-2018, le même niveau qu'en 2009-2010, soit 22,0 %. L'évolution des dépenses de cette mission reflète notamment celle des clientèles des établissements d'enseignement. Quant aux dépenses des autres missions, leur part dans les dépenses consolidées est passée de 31,6 % en 2009-2010 et à 30,2 % en 2017-2018.

La part des dépenses consacrées au service de la dette est passée de 9,6 % en 2009-2010 à 8,9 % en 2017-2018. La croissance annuelle moyenne du service de la dette durant cette période a été de 2,1 %.

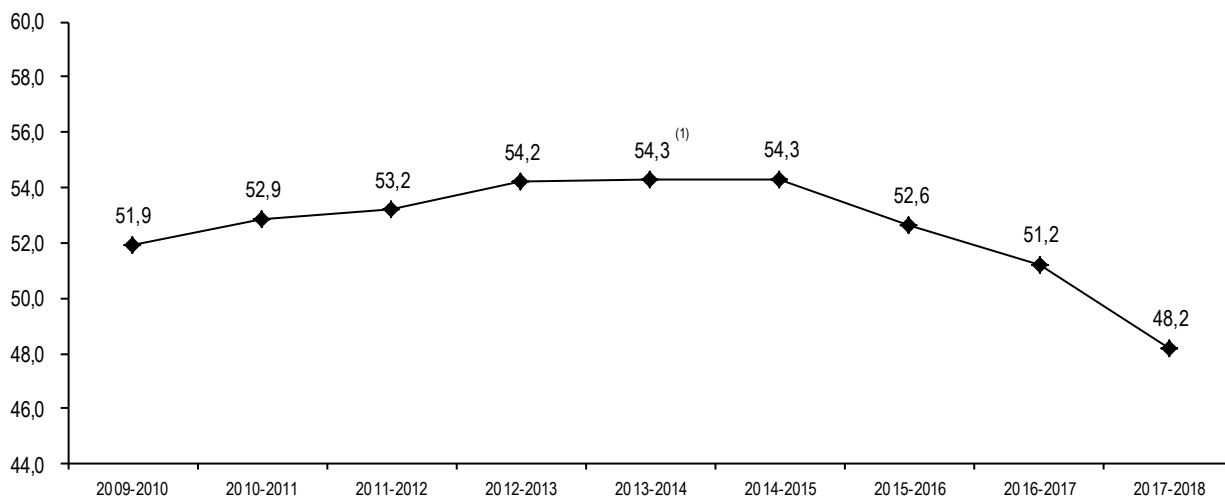
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

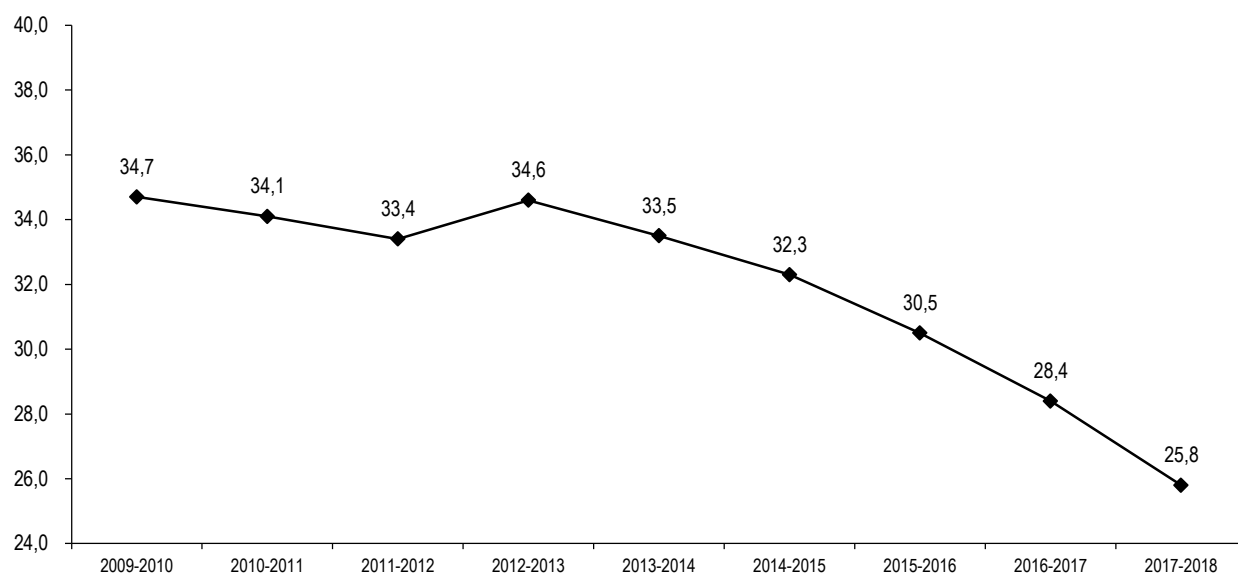
En 2009-2010, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 51,9 %. Il s'établit à 48,2 % au 31 mars 2018, en diminution pour une troisième année consécutive.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés (en pourcentage du PIB)



Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

En 2009-2010, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'établissait à 34,7 %. Depuis 2012-2013, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a constamment diminué, passant de 34,6 % à 25,8 %.

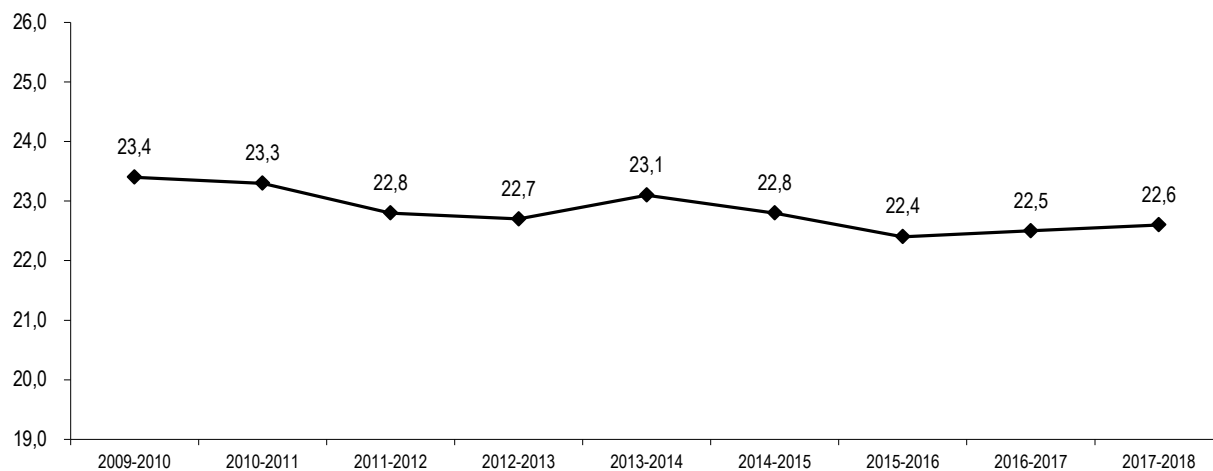
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie. Il illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)

(en pourcentage du PIB)



En 2009-2010, le gouvernement avait des dépenses relativement plus élevées par rapport au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. De 2010-2011 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, faisant passer leur importance dans l'économie de 23,3 % à 22,7 %. En 2013-2014, la croissance élevée des dépenses a augmenté le ratio à 23,1 %. Après avoir diminué progressivement jusqu'à 22,4 % en 2015-2016, le ratio a de nouveau augmenté en 2017-2018, où il s'est établi à 22,6 %.

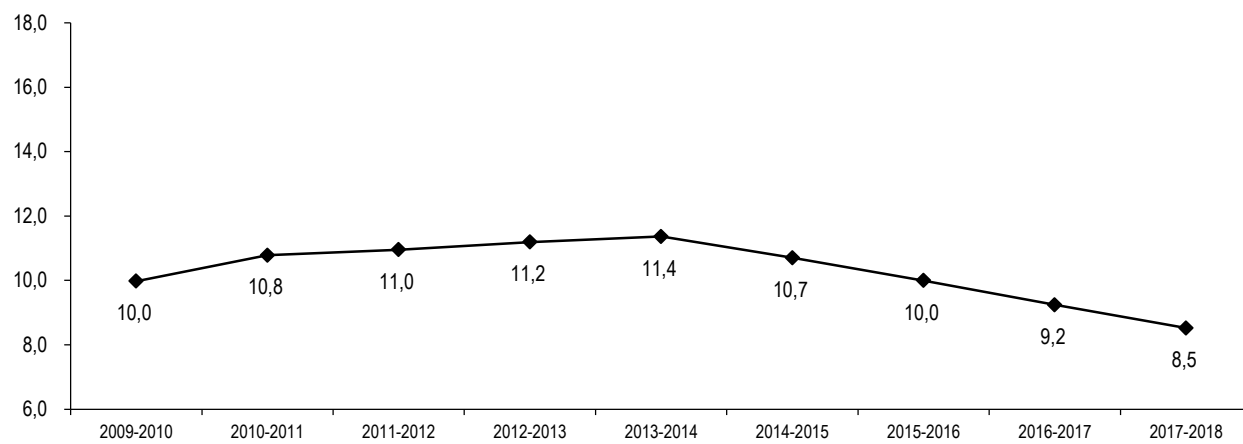
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres missions.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



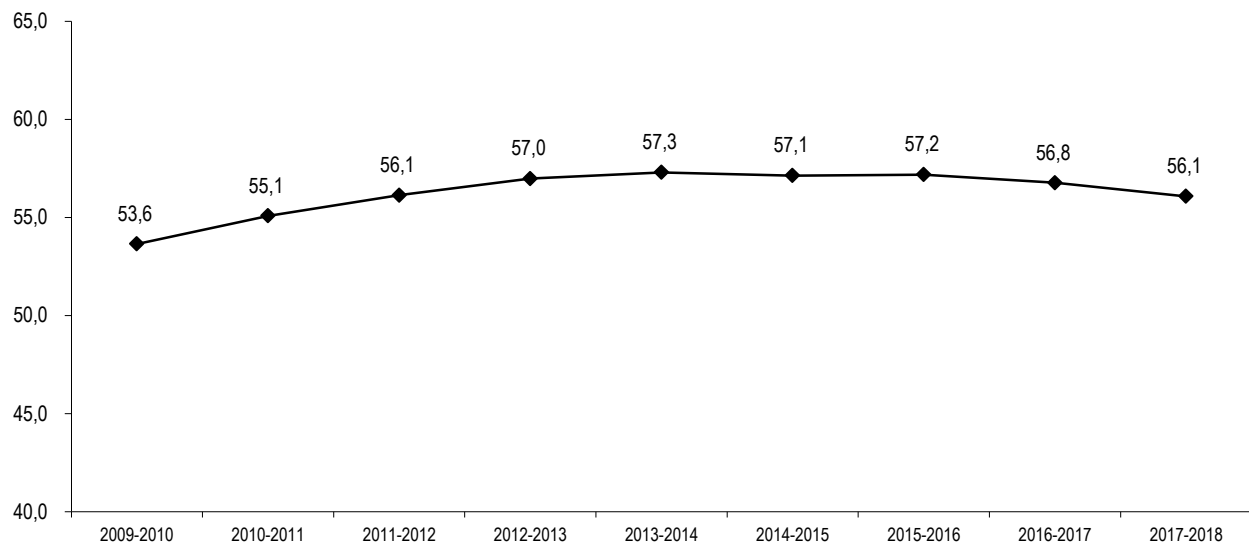
Dans l'ensemble, la part des revenus consacrés au service de la dette a diminué depuis 2009-2010. Le ratio du service de la dette sur le total des revenus se situait à 10,0 % en 2009-2010. En 2017-2018, ce ratio s'établit à 8,5 %, en diminution constante depuis 2013-2014.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses biens et services dans l'avenir. Une hausse de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, donc leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

Valeur comptable nette des immobilisations (en pourcentage du coût des immobilisations)



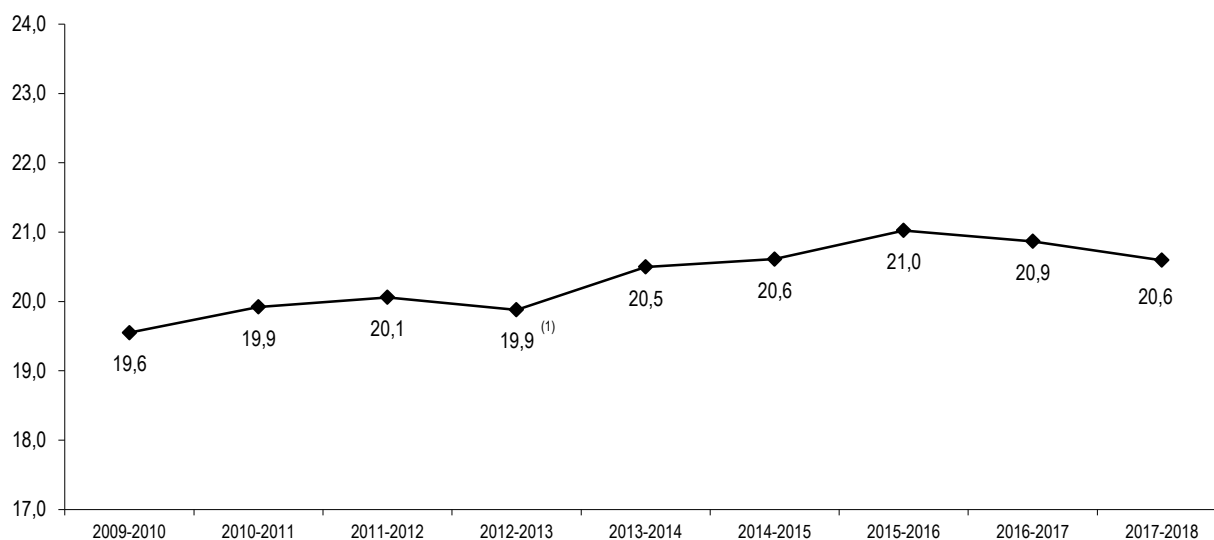
L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté au cours des dernières années, passant de 53,6 % au 31 mars 2010 à 56,1 % au 31 mars 2018. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations ont été plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement disponible aux contribuables.

Revenus autonomes (en pourcentage du PIB)



(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établirait à 20,4 %.

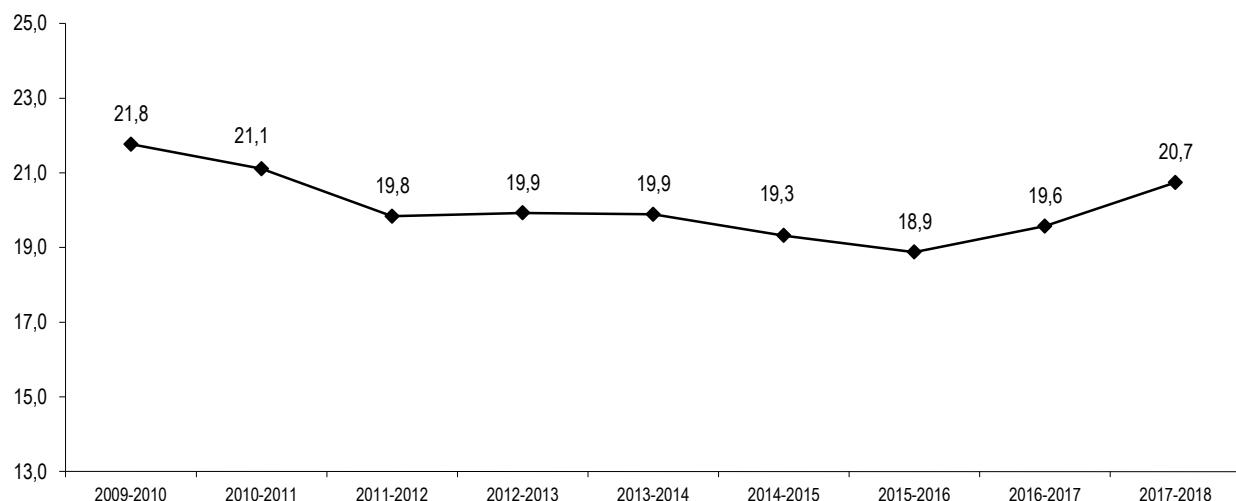
De 2009-2010 à 2015-2016, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a augmenté, passant de 19,6 % à 21,0 %. Ces hausses successives ont contribué à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Depuis 2015-2016, le ratio a diminué, principalement en raison des diminutions du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. En 2017-2018, il atteint 20,6 %.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral (en pourcentage des revenus totaux)



La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux se situait à 21,8 % en 2009-2010. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 %, principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS. Depuis le creux atteint en 2015-2016, soit 18,9 %, le ratio est en augmentation en raison notamment de la hausse des revenus de péréquation et d'une augmentation des transferts pour la santé. Il atteint 20,7 % en 2017-2018.

ANNEXE 1

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les données historiques de certains postes des états financiers consolidés des dernières années, lesquelles correspondent à celles établies au moment de leur publication initiale. Toutefois, certains ajustements ou reclassements ont été apportés aux postes « Revenus » et « Dépenses », afin de les présenter selon la structure budgétaire en vigueur en 2017-2018 et de les rendre comparables aux données historiques présentées au plan budgétaire le plus récent.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) surplus ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dette nette ⁽²⁾	Actifs non financiers ⁽³⁾	Déficits cumulés ⁽⁴⁾
2017-2018	108 404	103 489	4 915	87 262	(263 805)	(176 543)	69 073	(107 470)
2016-2017	103 082	98 720	4 362	78 103	(259 858)	(181 755)	68 906	(112 849)
2015-2016	100 123	96 479	3 644	70 767	(255 792)	(185 025)	67 095	(117 930)
2014-2015	95 937	95 801	136	70 178	(255 758)	(185 580)	64 419	(121 161)
2013-2014	93 231	94 934	(1 703)	62 701	(243 962)	(181 261)	61 372	(119 889)
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	78 604	81 544	(2 940)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 de la présente annexe (page 63).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 de la présente annexe (page 61).

(4) Le détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 de la présente annexe (page 62).

ANNEXE 1

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 – Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers ⁽¹⁾			Total de la variation de l'année financière
	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2017-2018	160	7					167
2016-2017	1 784	27					1 811
2015-2016	2 695	(19)					2 676
2014-2015	2 980	34		33			3 047
2013-2014	3 977	3					3 980
2012-2013	4 863	49		(279) ⁽²⁾	(230) ⁽³⁾		4 403
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 ^{(4),(5)}	334 ⁽⁵⁾	(9 039) ⁽⁵⁾	11 716

(1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.

(2) La modification de la convention comptable sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste « Immobilisations » de 249 M\$.

(3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert, entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.

(4) L'augmentation découle de l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières.

(5) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, en remplacement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a fait augmenter le poste « Immobilisations » de 15 642 M\$ et les postes « Stocks » et « Frais payés d'avance » de 420 M\$. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été éliminé en raison de la consolidation ligne par ligne de ces organismes.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2017-2018	464	—	—	464	
2016-2017	719	—	—	719	
2015-2016	(306)	(107)	—	(413)	Entreprises du gouvernement : (107 M\$) pour finaliser les ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2014-2015	550	(2 252)	294	(1 408)	Ministères et organismes : 294 M\$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières; Entreprises du gouvernement : (2 252 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	Entreprises du gouvernement : (11 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>) IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	Ministères et organismes : (988 M\$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et (110 M\$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	Entreprises du gouvernement : (56 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	Entreprises du gouvernement : (95 M\$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et (158 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>). Ministères et organismes : (1 413 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés, comptabilisées à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	Entreprises du gouvernement : (3 758 M\$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>) et 9 M\$ pour divers éléments. Ministères et organismes : (1 234 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M\$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés, comptabilisées à titre de passif environnemental; (1 129 M\$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite et 165 M\$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	(Déficit) surplus	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres	Solde budgétaire ⁽¹⁾	Utilisation de (affectation à) la réserve	Solde budgétaire après la réserve ⁽²⁾
2017-2018	4 915	(2 293)	2 622		2 622	(2 622)	-
2016-2017	4 362	(2 001)	2 361		2 361	(2 361)	-
2015-2016	3 644	(1 453)	2 191		2 191	(2 191)	-
2014-2015	136	(1 279)	(1 143)	418 ⁽³⁾	(725)		(725)
2013-2014	(1 703)	(1 121)	(2 824)		(2 824)		(2 824)
2012-2013	(2 515)	(961)	(3 476)	1 876 ⁽⁴⁾	(1 600)		(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)	(2 628)		(2 628)		(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)	(3 150)		(3 150)		(3 150)
2009-2010	(2 940)	(725)	(3 665)	58 ⁽³⁾	(3 607)	433	(3 174)

(1) Le solde budgétaire est établi conformément à l'article 2 de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en vigueur depuis le 21 septembre 2009. Les dispositions de cet article ont effet depuis le 1^{er} avril 2006.

(2) Le solde budgétaire après la réserve présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015.

(3) La Loi prévoit que le solde budgétaire doit :

- exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut;
- prendre en considération les impacts des modifications comptables relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006 et portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.

(4) La Loi prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
 (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2017-2018	4 552	2 622			7 174
2016-2017	2 191	2 361			4 552
2015-2016	-	2 191			2 191
2014-2015	-				-
2013-2014	-				-
2012-2013	-				-
2011-2012	-				-
2010-2011	-				-
2009-2010	433		(433)		-

Note : En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, chapitre 38), adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi, relatives à cette réserve, ont effet depuis le 1^{er} avril 2006.

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2018

Les résultats consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises du gouvernement. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2018

Sommaire des résultats consolidés par secteurs

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾				
	Fonds général ⁽²⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽³⁾	Entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	Fonds spéciaux ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	36 470	6 309		960	
Taxes à la consommation	19 164	177		2 443	
Droits et permis	299			2 330	
Revenus divers	1 413			2 131	197
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			5 093		
Affectation des revenus des entreprises	4 126		(4 559)		
Total des revenus autonomes	61 472	6 486	534	7 864	197
Transferts du gouvernement du Québec				4 512	
Transferts du gouvernement fédéral	20 072			311	1 300
Total des revenus	81 544	6 486	534	12 687	1 497
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	36 708	655		183	144
Éducation et culture	18 982	448		107	191
Économie et environnement	5 876	1 344		6 836	946
Soutien aux personnes et aux familles	6 327	3 431		2 762	
Gouverne et justice	4 535	608		1 673	216
Sous-total	72 428	6 486	—	11 561	1 497
Service de la dette	7 148			1 557	
Total des dépenses	79 576	6 486	—	13 118	1 497
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	1 968	—	534	(431)	—

ANNEXE 2

Fonds des générations ⁽⁷⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁸⁾	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁹⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁹⁾	Ajustements de consolidation ⁽¹⁰⁾	Résultats consolidés
			2 252	143	46 134
500	35			(1 990)	20 329
942	394				3 965
418	6 129	2 479	1 800	(4 169)	10 398
					5 093
433					—
2 293	6 558	2 479	4 052	(6 016)	85 919
	13 476	23 367	12 632	(53 987)	—
	1 124	169	182	(673) ⁽¹¹⁾	22 485
2 293	21 158	26 015	16 866	(60 676)	108 404
	13 187	25 650		(36 351)	40 176
	531		16 409	(13 888)	22 780
	3 341			(3 905)	14 438
	201			(2 905)	9 816
	2 613			(2 606)	7 039
—	19 873	25 650	16 409	(59 655)	94 249
	592	515	412	(984)	9 240
—	20 465	26 165	16 821	(60 639)	103 489
2 293	693	(150)	45	(37)	4 915

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2018

- (1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.
- (2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant, au sens de la Loi, soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.
- (4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.
- (5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.
- (9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales.
 Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que celui de l'Université du Québec et ses constituantes.
 Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transfert dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transfert fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières dans ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Glossaire (suite)

Dette brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dette nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière et servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Entreprises du gouvernement

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Glossaire (suite)

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Glossaire (suite)

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Glossaire (suite)

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et « Service de la dette ».

Partenariat commercial

Un partenariat commercial possède toutes les caractéristiques suivantes :

- il constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- il est investi des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- il a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes autres que les partenaires, non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- il peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources autres que les partenaires, non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Glossaire (suite)

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- Éléments exclus du solde budgétaire :
 - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations;
 - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement;
 - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.
- Éléments inclus dans le solde budgétaire :
 - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
 - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés¹ pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut,
 - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

¹ Les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sont publiées par CPA Canada depuis le 1^{er} novembre 2013.

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts et les placements de portefeuille.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Elle inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le ministère des Finances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et des contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour l'audit, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Luc Monty

Québec, le 28 septembre 2018

Le contrôleur des finances,



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 28 septembre 2018

Le sous-ministre des Finances,



Pierre Côté

Le contrôleur des finances,



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 22 novembre 2018, pour l'évaluation du placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series à la suite des événements postérieurs à la date des états financiers présentés à la note 24.



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, les états consolidés des résultats, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés

Le ministre des Finances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le gouvernement du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2018 et 2017, à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces paiements de transfert sont actuellement présentés à titre d'obligations contractuelles à la note 17 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers consolidés de l'année financière précédente. Étant donné la comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert, les ajustements suivants, selon l'estimation établie en fonction des informations disponibles, sont nécessaires afin que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En millions de dollars	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
État consolidé de la situation financière		
Prêts	(6 212)	(4 577)
Autres passifs	<u>5 284</u>	<u>5 018</u>
Dette nette et déficits cumulés	<u>11 496</u>	<u>9 595</u>
 État consolidé des résultats		
Dépenses		
Santé et services sociaux	13	1
Éducation et culture	102	49
Économie et environnement	1 795	166
Soutien aux personnes et aux familles	(2)	7
Gouverne et justice	<u>(7)</u>	<u>(8)</u>
Total des dépenses	<u>1 901</u>	<u>215</u>
Surplus annuel	<u>(1 901)</u>	<u>(215)</u>
 Note 17		
Obligations contractuelles	(11 496)	(9 595)

En plus de ces ajustements, compte tenu de l'absence d'information permettant d'identifier les travaux réalisés à la fin de l'année financière pour un solde résiduel de 3 656 millions de dollars au 31 mars 2018 (3 201 millions au 31 mars 2017) de la catégorie d'obligations contractuelles « Emprunts à être contractés par des bénéficiaires » et de la catégorie « Coût des immobilisations des bénéficiaires » à la note 17, je ne suis pas en mesure de déterminer le montant des ajustements supplémentaires à apporter à certains éléments mentionnés précédemment.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observation – Placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series

J'attire l'attention sur la note 24 des états financiers consolidés qui décrit l'événement postérieur à la date des états financiers, soit la parution des rapports trimestriels d'Airbus SE et de Bombardier Inc., qui apportent des informations additionnelles à l'égard de la valeur du placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series et qui est à l'origine de la modification de cette note. Les procédures d'audit que j'ai mises en œuvre relativement aux événements survenus après le 28 septembre 2018 ne visaient que la modification de cette note aux états financiers. Mon opinion ne comporte plus de réserve à l'égard de ce point. Celle émise initialement le 28 septembre 2018, qui n'a pas été publiée, comportait une réserve puisque je n'avais pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour évaluer la valeur comptable de ce placement de portefeuille au 31 mars 2018.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2018 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec. Celles-ci sont présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) qui énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisée dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaires du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V 5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de formuler les commentaires suivants qui complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le fondement de mon opinion avec réserve exprimée ci-dessus découle de la connaissance approfondie de mon organisation quant aux pratiques financières et budgétaires du gouvernement du Québec et de mon interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert, à la lumière du cadre conceptuel actuel. Il prend aussi en compte les informations et analyses qui ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ainsi, je suis d'avis que la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas appropriée et ne permet pas de donner un juste portrait de sa situation financière. Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour modifier cette pratique comptable afin de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptabilisation d'un placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series

Le gouvernement du Québec détient, par l'intermédiaire du Fonds du développement économique (FDE), un placement de portefeuille dans la S.E.C. Avions C Series d'un montant de 1 306 millions de dollars au 31 mars 2018 comptabilisé au coût. La norme comptable applicable sur les placements de portefeuille exige que la valeur comptable de ce type de placement soit réduite lorsque celui-ci subit une moins-value durable. La publication récente des états financiers trimestriels au 30 septembre 2018 d'Airbus SE et de Bombardier Inc. a permis au gouvernement du Québec de circonscrire l'ampleur de la moins-value sur ce placement. L'incidence de celle-ci, qu'elle soit durable ou non, ne pourrait être significative pour les états financiers consolidés du gouvernement pris dans leur ensemble au 31 mars 2018. En conséquence, mon rapport de l'auditeur ne comporte plus de réserve à l'égard de ce point. Je réévaluerai la situation lors de mon audit des états financiers du FDE pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guylaine Leclerc FCPA Auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 28 septembre 2018 (22 novembre 2018 pour les modifications apportées à la note 24)

État consolidé des résultats

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018
(en millions de dollars)

		2018		2017
		Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Annexes				
6	REVENUS			
	Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	46 089	46 134	44 849
	Taxes à la consommation (note 4)	19 681	20 329	19 292
	Droits et permis	3 710	3 965	3 302
	Revenus divers	10 319	10 398	10 561
8	Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 480	5 093	4 899
	Revenus autonomes	84 279	85 919	82 903
	Transferts du gouvernement fédéral	22 029	22 485	20 179
	Total des revenus	106 308	108 404	103 082
7	DÉPENSES			
	Santé et services sociaux	40 223	40 176	38 738
	Éducation et culture	22 662	22 780	21 821
	Économie et environnement	13 155	14 438	12 336
	Soutien aux personnes et aux familles	9 745	9 816	9 585
	Gouverne et justice	8 067	7 039	6 713
	Sous-total	93 852	94 249	89 193
	Service de la dette	9 868	9 240	9 527
	Total des dépenses	103 720	103 489	98 720
	Provision pour éventualités	(100)	—	—
	SURPLUS ANNUEL	2 488	4 915	4 362

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2017-2018 du ministère des Finances, déposé le 28 mars 2017. Certaines données du budget 2017-2018 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018
(en millions de dollars)

		<u>2018</u>	<u>2017</u>
<u>Annexe</u>			
	DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(112 849)	(117 930)
	Surplus annuel	4 915	4 362
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	<u>464</u>	<u>719</u>
	DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	<u>(107 470)</u>	<u>(112 849)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2018

(en millions de dollars)

		2018	2017
<u>Annexe</u>			
	ACTIFS FINANCIERS		
	Encaisse	1 952	3 228
	Placements temporaires (note 5)	11 355	9 805
	Débiteurs (note 6)	18 340	15 759
	Stocks et autres actifs destinés à la vente	52	45
	Placements de portefeuille (note 7)	5 358	4 237
8	Participations dans les entreprises du gouvernement	26 188	25 225
9	Participations dans les partenariats commerciaux	35	38
	Prêts (note 8)	10 403	8 437
	Fonds des générations (note 9)	12 816	10 523
	Frais reportés liés aux dettes	763	806
	Total des actifs financiers	87 262	78 103
	PASSIFS		
	Créditeurs et frais à payer (note 10)	28 949	26 397
	Revenus reportés (note 11)	6 514	6 481
	Autres passifs (note 12)	4 233	4 494
	Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 13)	21 903	24 647
	Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 14 et 15)	201 949	197 556
	Gains (pertes) de change reportés (note 15)	257	283
	Total des passifs	263 805	259 858
	DETTE NETTE	(176 543)	(181 755)
	ACTIFS NON FINANCIERS		
	Immobilisations (note 16)	68 314	68 154
	Stocks	456	461
	Frais payés d'avance	303	291
	Total des actifs non financiers	69 073	68 906
	DÉFICITS CUMULÉS	(107 470)	(112 849)
	Obligations contractuelles et droits contractuels (note 17)		
	Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties (note 18)		
	Éventualités (note 19)		
	Évènement postérieur à la date des états financiers (note 24)		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Luc Monty
Sous-ministre des Finances



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA
Contrôleur des finances

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

(en millions de dollars)

	2018		2017
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Annexe			
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	(185 214)	(181 755)	(185 025)
Surplus annuel	2 488	4 915	4 362
Variation due aux immobilisations (note 16)			
Acquisitions et travaux en cours	(7 643)	(6 177)	(5 743)
Amortissement	3 866	3 924	3 867
Dispositions, réductions de valeur et autres	—	2 093	92
Total de la variation due aux immobilisations	(3 777)	(160)	(1 784)
Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	—	(7)	(27)
8 Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	—	464	719
Diminution (augmentation) nette de la dette nette	(1 289)	5 212	3 270
DETTE NETTE À LA FIN	(186 503)	(176 543)	(181 755)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2017-2018 du ministère des Finances, déposé le 28 mars 2017.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

(en millions de dollars)

	2018		2017 (retraité - note 3)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT⁽¹⁾				
Surplus annuel		4 915		4 362
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie				
Créances douteuses	635		778	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et aux interventions financières garanties	19		71	
(Gains) pertes sur dispositions d'actifs	(34)		49	
Perte résultant du transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport	166			
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	157		191	
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(200)		(203)	
Amortissement des escomptes et des primes	(90)		(74)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(29)		(74)	
Amortissement des immobilisations	3 924	4 548	3 867	4 605
		9 463		8 967
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 20)		(801)		1 830
		8 662		10 797
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations acquises ⁽²⁾	3 146		2 584	
Modifications de régimes	(571)		(672)	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	1 129		1 318	
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 444	10 148	6 078	9 308
Prestations versées et transferts de régimes		(6 808)		(6 206)
		3 340		3 102
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		12 002		13 899
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS⁽¹⁾				
Variation des prêts et placements de portefeuille				
Prêts et placements de portefeuille effectués	(3 976)		(4 190)	
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	2 613	(1 363)	2 186	(2 004)
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(20)		(201)	
Placements disposés et autres	55		149	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, nets des dividendes déclarés	(534)	(499)	(461)	(513)
Variation des participations dans les partenariats commerciaux				
Placements effectués	(13)		(11)	
Placements disposés et autres	5			
Revenus provenant des partenariats commerciaux nets des dividendes déclarés	11	3	1	(10)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en placements		(1 859)		(2 527)

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2018

(en millions de dollars)

	2018		2017 (retraité - note 3)	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS⁽¹⁾				
Acquisitions	(6 001)		(5 611)	
Dispositions	61	(5 940)	98	(5 513)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		(5 940)		(5 513)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT⁽¹⁾				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	20 978		27 910	
Emprunts remboursés	(16 427)	4 551	(24 428)	3 482
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers				
Versements et prestations	(1 412)		(1 431)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(4 672)	(6 084)	(3 769)	(5 200)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		(2 293)		(2 001)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(3 826)		(3 719)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires		377		2 140
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT		13 033		10 893
Encaisse transférée à l'Autorité régionale de transport métropolitain et au Réseau de transport métropolitain (note 21)		(103)		
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN		13 307		13 033

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les opérations sans effet sur les flux de trésorerie doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie; elles sont détaillées à la note 20 – Informations sur les flux de trésorerie.

(2) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleures estimations et sur le jugement du gouvernement.

Périmètre comptable et partenariats

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés. Cependant, les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés dans l'annexe 5 des présents états financiers consolidés sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Les états financiers consolidés du gouvernement incluent également les opérations financières des partenariats sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé. Ces partenariats sont conclus avec des partenaires du secteur privé ou avec d'autres gouvernements et sont présentés dans l'annexe 9 des états financiers consolidés du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses (les comptes) des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations financières des partenariats non commerciaux font l'objet d'une consolidation ligne par ligne, proportionnellement à la quote-part du gouvernement dans chacun des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses sous contrôle partagé. Les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement. Les opérations et les soldes réciproques entre entités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

1. Principales conventions comptables (suite)

Méthodes de consolidation (suite)

Les entreprises du gouvernement et les partenariats commerciaux représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, ils sont comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant portée aux revenus, et de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus qui, au prix d'un effort raisonnable, ne peuvent être mesurés avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation)

Les revenus fiscaux résultent d'opérations sans contrepartie en biens ou en services pour lesquelles des contribuables ont l'obligation, en vertu de la législation fiscale, de verser des sommes au gouvernement afin de financer les services publics. Ces revenus sont constatés dès le moment où les mesures fiscales leur donnant lieu ont été autorisées par le Parlement et qu'un fait imposable s'est produit.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de leur encaissement, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. À ces sommes s'ajoutent les ajustements des revenus découlant des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

1. Principales conventions comptables (suite)

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation) (suite)

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite des activités de récupération fiscale ou de la production de déclarations par les contribuables.

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits sont considérés comme des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Droits et permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et de permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu est remboursable sur demande et qu'il est lié à des biens et services clairement identifiables devant être rendus au titulaire du droit ou du permis par le gouvernement, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

1. Principales conventions comptables (suite)

Revenus divers (suite)

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont constatés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont constatés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour en faire l'acquisition, les revenus sont constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Transferts provenant des gouvernements

Les transferts provenant du gouvernement fédéral sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par ce gouvernement et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par ce gouvernement quant à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque les stipulations sont générales, les actions du gouvernement ou ses communications, réalisées à la date des états financiers pour les préciser, peuvent également créer un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont respectées.

Lorsque le gouvernement reçoit des transferts des autres gouvernements, ceux-ci sont comptabilisés de la même façon que les transferts du gouvernement fédéral.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

1. Principales conventions comptables (suite)

Dépenses de transfert

Les transferts sont des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou de décisions du Conseil du trésor ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Donc, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les dettes et sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Les revenus dédiés au remboursement de ces passifs sont présentés en réduction du service de la dette. Ce dernier inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change.

1. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des transactions. À la fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la variation des taux de change sont constatés dans l'état consolidé des résultats, à l'exception de ceux non réalisés provenant de la conversion des éléments à long terme, lesquels sont reportés et amortis linéairement sur la durée de vie restante des éléments d'actif ou de passif concernés.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Stocks et autres actifs destinés à la vente

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

1. Principales conventions comptables (suite)

Prêts et placements de portefeuille

Les prêts et les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si les prêts et les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du prêt et du placement de portefeuille jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts. Pour les placements de portefeuille, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation de la valeur comptable d'un prêt ou d'un placement de portefeuille est comptabilisée dans les dépenses. S'il y a lieu, son recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux résultats. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Provision relative aux poursuites et aux litiges

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

1. Principales conventions comptables (suite)

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante ou lorsque le gouvernement en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

1. Principales conventions comptables (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent.

Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures et de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations du gouvernement relatives aux prestations acquises.

Les gains et les pertes actuariels, déterminés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire, à compter de l'année financière subséquente à celle de la prise en compte de ces gains et pertes actuariels dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Charge relative au service de la dette

La charge relative au service de la dette est l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et les revenus de placement prévus du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds et de la variation des provisions pour moins-value.

1. Principales conventions comptables (suite)

Charge relative au service de la dette (suite)

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

Dettes

Dettes

Les dettes sont comptabilisées selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Des instruments financiers dérivés, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts en devises étrangères et à la gestion de la trésorerie qui en découle. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics au cours des prochaines années financières.

Éléments exclus

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariats public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette s'y rattachant sont constatées lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours des prochaines années financières. Ils seront imputés aux dépenses sur la base des services obtenus.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations :

- les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques, dont l'évaluation relative de la population québécoise dans le Canada, et les données réelles;
- les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. La note 13 sur les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs présente les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite;
- le passif environnemental lié aux sites contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels. La note 19 sur les éventualités présente des informations additionnelles quant à l'incertitude liée à l'évaluation de ce passif;
- la valeur de certaines provisions, comme la provision pour créances douteuses, la provision pour moins-value sur les prêts, la provision pour moins-value sur les placements de portefeuille et la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement ou de paiement et le montant recouvré ou versé;
- les passifs liés aux poursuites et litiges peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de paiement et le montant versé. La note 19 sur les éventualités présente des informations additionnelles quant à l'incertitude liée à l'évaluation de ces passifs.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, le gouvernement a appliqué prospectivement les nouveaux chapitres SP 2200 – Information relative aux apparentés, SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels, SP 3380 – Droits contractuels et SP 3420 – Opérations interentités.

Le nouveau chapitre SP 2200 – Information relative aux apparentés définit ce qu'on entend par un apparenté et établit des normes sur la façon de présenter les opérations entre apparentés. Des informations sont à fournir lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées, et qu'elles ont ou pourraient avoir une incidence financière importante sur les états financiers.

Le nouveau chapitre SP 3210 – Actifs fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet, notamment sur les actifs non constatés.

Le nouveau chapitre SP 3320 – Actifs éventuels définit les actifs éventuels et exige que des informations sur les actifs éventuels soient fournies, s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le nouveau chapitre SP 3380 – Droits contractuels définit les droits contractuels et établit des normes relatives aux informations à fournir sur ce sujet, notamment la nature, l'ampleur ainsi que l'échéancier des droits contractuels.

Le nouveau chapitre SP 3420 – Opérations interentités établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement.

Les informations relatives aux apparentés et aux droits contractuels font maintenant l'objet d'une présentation dans les notes complémentaires. Quant aux chapitres SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels et SP 3420 – Opérations interentités, ils n'ont eu aucune incidence significative sur les présents états financiers.

3. Modifications comptables (suite)

Autres modifications comptables

Flux de trésorerie

Au cours de l'année financière 2017-2018, le gouvernement a modifié la présentation de l'état des flux de trésorerie. Dorénavant, cet état présente la manière dont le gouvernement a généré et utilisé l'encaisse et les placements temporaires alors qu'auparavant, il rendait compte des entrées et des sorties de liquidités, lesquelles étaient composées uniquement des espèces en banque et des placements temporaires.

Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les composantes suivantes de l'état consolidé des flux de trésorerie :

(en millions de dollars)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(308)	111
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT	<u>(494)</u>	<u>(605)</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN	<u>(802)</u>	<u>(494)</u>

Entreprises du gouvernement

Certaines entreprises du gouvernement ont apporté des modifications comptables. Celles-ci n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés du gouvernement.

4. Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation)

Impôt sur le revenu et les biens

Selon la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal. Par conséquent, les crédits d'impôt remboursables du tableau suivant sont présentés dans les dépenses de transfert, augmentant d'autant les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

Transferts financés par le régime fiscal (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars						
2018						2017
DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES						
Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total	Total
REVENUS – IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS						
Impôt sur le revenu des particuliers						
Crédits d'impôt remboursables						
Soutien aux enfants			2 379		2 379	2 223
Frais de garde d'enfants			687		687	632
Maintien à domicile des aînés	527				527	486
Prime au travail			305		305	314
Épargne-études		79			79	74
Aidant naturel	58				58	57
Frais médicaux	60				60	60
Autres	10	27	14	30	3	84
	655	106	14	3 401	3	4 179
Impôt des sociétés						
Crédits d'impôt remboursables						
Recherche scientifique et développement expérimental			499		499	534
Affaires électroniques			372		372	364
Production cinématographique		290			290	306
Investissement			144		144	168
Titres multimédias			189		189	178
Déclaration des pourboires				82	82	85
Autres		52	126	30		208
	—	342	1 330	30	82	1 784
	655	448	1 344	3 431	85	5 963

4. Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation) (suite)

Taxes à la consommation

Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 586 millions de dollars (1 562 millions de dollars au 31 mars 2017), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Ainsi, ce crédit d'impôt remboursable est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation.

5. Placements temporaires

Placements temporaires par catégories de titres détenus

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Acceptations bancaires	4 136	3 668
Billets	2 673 ⁽¹⁾	1 407 ⁽¹⁾
Bons du Trésor	13	216 ^{(1),(2)}
Certificats de dépôt	119	94
Dépôts à terme	113	174
Obligations	4 248	4 186 ⁽²⁾
Autres	53	60
	11 355 ^{(3),(4)}	9 805 ^{(3),(4)}

(1) Ces catégories incluaient des titres acquis à même l'émission d'obligations et de billets, pour une somme de 375 M\$ (250 M\$ au 31 mars 2017). Comme prescrit, les fonds seront affectés à des projets spécifiques comportant des avantages sur le plan environnemental.

(2) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Au 31 mars 2018, aucun titre de placement temporaire n'a été donné en garantie (la valeur comptable des titres de placements temporaires donnés en garantie était de 30 M\$ au 31 mars 2017).

(3) Le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 1,52 % (0,76 % au 31 mars 2017). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars et tient compte, pour l'année financière terminée le 31 mars 2018, de contrats d'échange de taux d'intérêt. Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ces placements viennent à échéance au cours de la prochaine année financière, à l'exclusion de certains titres d'une valeur de 41 M\$ (61 M\$ au 31 mars 2017), dont la majorité comporte des échéances qui varient entre avril 2019 et décembre 2021 (entre avril 2018 et décembre 2019 pour les titres détenus au 31 mars 2017).

(4) Aux 31 mars 2018 et 2017, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

6. Débiteurs

Débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 564	1 574
Taxes à la consommation	4 060	3 024
	5 624	4 598
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	3 467	3 467
Taxes à la consommation	903	991
Droits et permis	428	399
Revenus divers	3 965	3 500
Recouvrements de dépenses et autres	748	659
	9 511	9 016
Provision pour créances douteuses	(2 314)	(2 358)
	7 197	6 658
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	3 126	3 126
Transferts du gouvernement fédéral	1 839	1 038
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	451	247
Revenus sur les débiteurs, les prêts et les placements de portefeuille	103	92
	18 340	15 759

7. Placements de portefeuille

Placements de portefeuille par catégories d'entités et par nature de titres détenus (en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2018				2017
	Actions et mises de fonds ⁽¹⁾	Dépôts à participation ⁽²⁾	Obligations et billets	Total	Total
Gouvernements et administrations locales					
Gouvernements fédéral et provinciaux			51	51	48
Municipalités et organismes municipaux			244	244	143
	—	—	295	295	191
Entreprises	2 952 ^{(3),(4)}		97	3 049	2 380 ⁽³⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		1 354		1 354	1 282 ⁽²⁾
Autres	21		784	805	519
	2 973	1 354	881	5 208	4 181
Provisions pour moins-value	(127)		(18)	(145)	(143)
	2 846	1 354	863	5 063	4 038
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable ⁽⁵⁾				—	8
	2 846	1 354	1 158	5 358	4 237

(1) Le cours des titres négociables sur un marché officiel était de 285 M\$ (299 M\$ au 31 mars 2017) et leur valeur comptable était de 253 M\$ (209 M\$ au 31 mars 2017).

(2) Le gouvernement détenait des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1 354 M\$ (1 282 M\$ au 31 mars 2017).

(3) La portion « subvention » liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes a réduit la valeur de ces placements de 155 M\$ (164 M\$ au 31 mars 2017).

(4) Au 31 mars 2018, le gouvernement détenait une participation en actions privilégiées de 500 M\$ de REM inc.

(5) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (capital et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires exclus du périmètre comptable.

8. Prêts

Prêts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2018			2017		
	Prêts	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	Prêts	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette
Administrations locales						
Municipalités	769		769	849		849
Organismes municipaux	4 573 ⁽¹⁾		4 573	2 463 ⁽¹⁾		2 463
	5 342	—	5 342	3 312	—	3 312
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 986		2 986	2 901		2 901
Entreprises ⁽²⁾	1 895 ⁽¹⁾	(663)	1 232 ⁽³⁾	1 954 ⁽¹⁾	(815)	1 139 ⁽³⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	441 ⁽¹⁾	(48)	393	699 ⁽¹⁾	(48)	651
Étudiants	649	(253)	396	647	(255)	392
Autres	54		54	51	(9)	42
	6 025	(964)	5 061	6 252	(1 127)	5 125
	11 367	(964)	10 403	9 564	(1 127)	8 437

(1) Les garanties reçues à l'égard des prêts étaient de 343 M\$ (332 M\$ au 31 mars 2017).

(2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente davantage à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur négligeable.

(3) La portion « subvention » liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes a réduit la valeur de ces prêts de 131 M\$ (130 M\$ au 31 mars 2017).

Taux d'intérêt moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Municipalités et organismes municipaux	3,23	3,31
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2,69	2,60
Entreprises	4,68	3,79
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	1,96	1,50
Étudiants	3,53	3,20

8. Prêts (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Etablissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2019	586	415	161	101	48	1	1 312
2020	493	725	116	23	48		1 405
2021	461	176	114	48	48		847
2022	882	171	127	32	48		1 260
2023	540	171	159	24	48		942
	2 962	1 658	677	228	240	1	5 766
2024-2028	1 377	949	434	94	156		3 010
2029-2033	480	181	51	32		1	745
2034-2038	222	160	175	39			596
2039-2043	79	38					117
2044 et plus	102						102
	5 222	2 986	1 337	393	396	2	10 336
Échéance indéterminée	120		26			52	198
	5 342	2 986	1 363	393	396	54	10 534
Portion « subvention » liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes			(131)				(131)
	5 342	2 986	1 232	393	396	54	10 403

9. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	776	476
Revenus à recevoir sur les placements de portefeuille	41	37
Dépôts à participation ⁽¹⁾	11 901	9 928
	12 718	10 441
Débiteurs	98	82
Solde du fonds	12 816	10 523

- (1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la CDPQ, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 11 368 326 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 14 186 M\$ (9 754 561 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 11 729 M\$ au 31 mars 2017).

9. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2018		2017
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	10 564	10 523	8 522
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	779	797	782
Revenus miniers	123	145	80
Revenus divers			
Biens non réclamés	30	6	53
Revenus sur les placements de portefeuille	626	412	422
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	215	218	164
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec ⁽²⁾	215	215	
Total des revenus autonomes	2 488	2 293	2 001
Solde à la fin	13 052	12 816	10 523

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2017-2018 du ministère des Finances, déposé le 28 mars 2017.

(2) En vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, chapitre H-5), une somme de 215 M\$ est prise à même les dividendes d'Hydro-Québec, laquelle résulte des économies réalisées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. Cette somme sera versée annuellement au Fonds des générations jusqu'en 2043.

10. Crédoiteurs et frais à payer

Créditeurs et frais à payer (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Rémunération	9 159	8 377
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	4 802	4 195
Taxes à la consommation	2 142	1 845
Fournisseurs	3 936	4 255
Transferts	4 821	3 370
Intérêts courus sur les dettes	2 731	2 699
Avances des fonds en fidéicommis	1 139	1 166
Comptes d'accords de perception fiscale	219	490
	28 949	26 397

11. Revenus reportés

Revenus reportés (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Transferts du gouvernement fédéral ⁽¹⁾	2 920	2 981
Donations de tiers ^{(1),(2)}	1 654	1 594
Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral ⁽¹⁾	95	74
Droits d'immatriculation et permis de conduire	774	752
Impôt foncier scolaire	567	546
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	161	163
Autres	343	371
	6 514	6 481

(1) Ces revenus reportés découlent de stipulations exigées par le cédant ou d'affectations d'origine externe qui prévoient l'utilisation des actifs reçus à des fins prescrites.

(2) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

11. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés – Transferts du gouvernement fédéral, donations de tiers et transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2018			
	Solde au début	Nouveaux transferts et donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin
Transferts du gouvernement fédéral				
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	2 134	196	277	2 053
Affectés à d'autres fins				
Infrastructures municipales et locales	649	470	549	570
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	6		2	4
Autres	192	1 462	1 361	293
	847	1 932	1 912	867
	2 981	2 128	2 189	2 920
Donations de tiers				
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	1 033	138	105	1 066
Affectées à d'autres fins	561	649	622	588
	1 594	787	727	1 654
Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral				
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	71	12	4	79
Affectées à d'autres fins	3	41 ⁽¹⁾	28 ⁽¹⁾	16
	74	53	32	95

(1) Ces sommes incluaient des contributions provenant des entreprises du gouvernement de 25 M\$.

12. Autres passifs

Autres passifs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Passif environnemental (note 19)	3 006	3 127
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 18)	608	610
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires	619	749
Obligations relatives au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable		8
	4 233	4 494

Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires

Ces obligations proviennent des programmes de transfert administrés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. Puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transfert, le gouvernement accorde généralement des subventions additionnelles aux bénéficiaires pour couvrir les intérêts qu'ils assument, lesquels sont estimés à 80 M\$ (102 M\$ au 31 mars 2017). Les taux d'intérêt assumés par les bénéficiaires varient entre 1,25 % et 8,00 % (entre 1,10 % et 8,00 % en 2016-2017).

12. Autres passifs (suite)**Échéancier des versements annuels prévus visant à rembourser le capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires**

(en millions de dollars)

Echéance au 31 mars	Total
2019	125
2020	115
2021	99
2022	76
2023	58
	473
2024 et subséquentes	146
	619

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2018	2017
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	106 993	(4 239)	102 754	94 362
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(77 999)	2 582	(75 417)	(64 598)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(5 511)	195	(5 316)	(5 087)
	23 483	(1 462)	22 021	24 677
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 570	(90)	1 480	1 479
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 747)	149	(1 598)	(1 509)
	(177)	59	(118)	(30)
	23 306	(1 403)	21 903	24 647

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

¹ Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2017	Nombre de prestataires au 31 décembre 2017
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	538 778	289 355
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 295	31 725
Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ⁽¹⁾	765	1 539
Régime de retraite des enseignants (RRE) ⁽²⁾	6	35 804
Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ⁽²⁾	15	4 900
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ⁽²⁾	4	17 114
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 507	5 619
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 635	4 912
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 956	2 050
Régime de retraite des juges de la cour du Québec, des juges de certaines cours municipales et des juges de paix magistrats (RRCJQ)	357	384
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) ⁽³⁾	117	216
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	121	422
	584 556	394 040

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec, Loto-Québec et la Société des alcools du Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. L'information sur les passifs et les actifs afférents à ces régimes est présentée dans les états financiers de ces entreprises.

(1) Le RRAS est une disposition particulière, prévue à l'article 23 de la Loi sur le RRPE (RLRQ, chapitre R-12.1), offerte seulement aux membres de l'administration supérieure.

(2) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants, en raison de l'instauration du RREGOP.

(3) Ce régime, créé le 1^{er} janvier 1992 à la suite de l'intégration d'employés fédéraux dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, n'accueille aucun nouveau participant depuis cette date.

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, laquelle est établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

Régimes dits « à coûts partagés »

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite, présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et à l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

Régimes dits « à solde du coût »

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite, présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

La Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite¹, des sommes prises sur le fonds général du fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

¹ Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (suite)

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes qui ont leur propre fonds de régime.

Fonds particuliers des régimes de retraite

Présence d'un fonds de régime

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Dans un tel cas, ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

Absence d'un fonds de régime

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

	Catégories de régime		Présence d'un fonds particulier	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) (en années) ⁽²⁾
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût		
Régimes				
RREGOP				
– service régulier ⁽³⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾			15
– service transféré du RRE et du RRF		✓		15
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	15
RRPE				
– service régulier ⁽³⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾			10
– prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015		✓ ⁽⁵⁾		10
– service transféré du RRE et du RRF		✓		10
– RRAS		✓		10
RRE		✓		15
RRCE		✓		15
RRF		✓		15
RRMSQ				
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 66,7 %		✓ ⁽⁶⁾	15
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓		15
RRUQ		✓	✓	11
RRAPSC	✓ 54,0 % ⁽⁷⁾			14
RRCJQ		✓		10
RREFQ		✓	✓	5
RRMAN		✓		5

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La DMERCA est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(4) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982 et de 50,0 % à partir de cette date.

(5) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE, laquelle a été inscrite dans le FARR.

(6) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(7) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2018	2017
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	60 088	(2 271)	57 817	55 027
– service transféré	2 681	(114)	2 567	2 607
RRPE				
– service régulier	16 823	(116)	16 707	11 065
– service transféré	1 069	(55)	1 014	1 031
– RRAS	1 777	(138)	1 639	1 517
RRE	10 029	(900)	9 129	9 420
RRCE	1 177	(172)	1 005	1 046
RRF	3 268	(152)	3 116	3 264
RRMSQ	4 536	(276)	4 260	4 132
RRUQ	3 925	1	3 926	3 758
RRAPSC	506	(16)	490	465
RRCJQ	722	(31)	691	652
RREFQ	174	(3)	171	164
RRMAN	218	4	222	214
	106 993	(4 239)	102 754	94 362
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(77 999)	2 582	(75 417)	(64 598)
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(4 147)	108	(4 039)	(3 836)
Fonds du RRMSQ	(641)	54	(587)	(559)
Autres fonds de régime	(911)	33	(878)	(857)
Provision pour moins-value – RRUQ	131		131	96
Provision pour moins-value – Autres fonds	57		57	69
	(5 511)	195	(5 316)	(5 087)
	23 483	(1 462)	22 021	24 677

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
Obligations au début	99 666	97 757
Coût des prestations acquises	2 378	2 328
Intérêts sur les obligations	6 361	5 993
Compensations ⁽¹⁾	129	155
Autres contributions ⁽²⁾	561	
Prestations versées	(6 672)	(6 035)
Prise en charge de retraités ⁽³⁾	5 032	
Transferts de régimes	35	24
Modifications de régimes ⁽⁴⁾	(564)	(672)
(Gains) pertes actuariels	46	100
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽⁵⁾	21	16
Obligations à la fin	106 993	99 666

- (1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants. L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE, qui devait se terminer le 31 décembre 2016, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

De plus, la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, prévoit que soit versé au fonds des cotisations des participants du RRPE un montant de compensation annuelle établi sur la base des services rendus au cours de l'exercice, mais limité à un montant annuel de 100 M\$ pour les années 2018 à 2022, afin de financer ce régime.

- (2) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement s'est engagé à verser au fonds des cotisations des participants du RRPE une contribution annuelle établie sur la base des services rendus au cours de l'exercice par les participants de ce régime. Cette contribution ne peut excéder les économies annuelles générées par la réduction de la dépense d'amortissement des pertes actuarielles non amorties en raison d'un gain de 561 M\$ résultant des modifications apportées aux dispositions du régime.

Également, conformément à cette même Loi, le gouvernement a autorisé le versement de deux contributions additionnelles totalisant 419 M\$ au fonds des cotisations des participants du RRPE. Selon la Loi, ces contributions additionnelles viennent diminuer les contributions annuelles à verser dans les années subséquentes.

- (3) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. Cette prise en charge a augmenté ses obligations de 5 032 M\$. En contrepartie de la prise en charge de ces prestations, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE. Un montant de 5 071 M\$ a ainsi été inscrit au FARR. L'écart de 39 M\$ a été constaté comme revenus de placement du FARR et a ainsi réduit la charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite.

- (4) La valeur des obligations du RRPE a été réduite de 561 M\$ en 2017-2018, en raison de la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7). Les modifications apportées à ce régime portent particulièrement sur les critères d'admissibilité à la retraite sans réduction actuarielle, le taux de réduction actuarielle applicable en cas d'anticipation de la rente ainsi que, aux fins du calcul de la rente, le nombre des meilleures années de rémunération retenues et le nombre maximal d'années de service reconnu. La plupart de ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2019. La Loi prévoit également la suspension de l'indexation des prestations pendant six ans pour les pensionnés qui auront cessé d'occuper une fonction avant le 1^{er} juillet 2019, ainsi que pour les personnes qui auront cessé de participer au régime avant cette date. Cette loi modifie également les taux d'indexation applicables par la suite. En 2017-2018, la valeur des obligations a également été réduite de 3 M\$ (300 M\$ en 2016-2017) à la suite des modifications apportées à certaines dispositions du RRUC.

Par ailleurs, en 2016-2017, la valeur des obligations a été réduite de 672 M\$, dont 372 M\$ pour des modifications apportées aux dispositions de certains régimes de retraite applicables aux employés du secteur public, principalement au RREGOP.

- (5) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de Retraite Québec réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2018 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

Date des dernières évaluations actuarielles

31 décembre 2016 (dépôt en 2017-2018)	31 décembre 2016 (dépôt en 2016-2017)	31 décembre 2015 (dépôt en 2016-2017)	31 décembre 2014 (dépôt en 2015-2016)
RRAS	RRUQ	RREGOP	RREGOP et RRPE
RRAPSC		– crédits de rente liés à des transferts de régimes	– service régulier
RRCJQ		– rachats d'années de service	– service transféré du RRF et du RRE
RREFQ		RRCE	RRE
RRMAN		RRMSQ	RRF

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		RRUQ	
	2018-2027	2028 et suivantes	2018-2027	2028 et suivantes
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	4,00	4,00
Taux d'inflation	2,08	2,25	2,08	2,25
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,43	6,60	6,08	6,25
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,53	0,50	0,50	0,50

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau présenté ci-dessous illustre l'incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRF. De plus, l'incidence d'une variation d'une demi-année de l'espérance de vie est également illustrée. Selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 25,5 années pour un homme et de 28,7 années pour une femme.

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite

Hypothèses	Variation	Incidence au 31 mars 2018	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(570)	- 0,6
	– Baisse de 0,05 %	580	+ 0,6
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 370)	- 1,5
	– Baisse de 0,25 %	1 430	+ 1,6
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	310	+ 0,3
	– Baisse de 0,25 %	(300)	- 0,3
Démographique			
– Espérance de vie	– Hausse de 0,5 an	740	+ 0,8
	– Baisse de 0,5 an	(760)	- 0,8

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					
	2018				2017	
	FARR	Fonds du RRMSQ	Fonds du RRUQ	Autres fonds de régime	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	65 254	601	3 836	880	70 571	63 278
Transfert du fonds des cotisations des participants du RRPE	5 071 ⁽¹⁾				5 071	—
Revenus de placement prévus	4 457 ⁽²⁾	38	229	27	4 751	3 994
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 500				1 500	1 500
Cotisations versées ⁽³⁾			139	276	415	411
Prestations versées		(13)	(165)	(305)	(483)	(462)
Gains (pertes) actuariels	1 717	15	108	12	1 852	1 834
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽⁴⁾				21	21	16
Valeur de marché redressée à la fin ⁽⁵⁾	77 999	641	4 147	911	83 698	70 571

(1) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 2015 ou à leurs ayants droit. Cette prise en charge a augmenté ses obligations de 5 032 M\$. En contrepartie de la prise en charge de ces prestations, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE. Un montant de 5 071 M\$ a été inscrit au FARR.

(2) Le taux de rendement attendu du FARR était de 6,35 % (6,35 % en 2016-2017); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 7,41 % (10,73 % en 2016-2017).

(3) Ce poste incluait 198 M\$ (190 M\$ en 2016-2017) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(4) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(5) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 85 891 M\$ (73 614 M\$ au 31 mars 2017). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 80 017 M\$, de 660 M\$ et de 934 M\$ (respectivement de 68 058 M\$, de 626 M\$ et de 921 M\$ au 31 mars 2017). La valeur de marché du fonds du RRUQ était de 4 280 M\$ (4 009 M\$ au 31 mars 2017).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels tels que les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Titres à revenu fixe	33,50	33,50
Actifs réels	18,00	18,00
Actions	48,50	48,50
	100,00	100,00

Charge relative aux prestations de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
Coût des prestations acquises	2 378	2 328
Compensations ⁽¹⁾	129	155
Contributions ⁽¹⁾	561	
Cotisations des participants et des employeurs	(198)	(190)
	2 870	2 293
Modifications de régimes ⁽¹⁾	(564)	(672)
Amortissement des (gains) pertes actuariels ⁽²⁾	1 111	1 305
	3 417	2 926

(1) Des informations sur les compensations et les autres contributions ainsi que sur les modifications de régimes sont présentées dans les informations additionnelles accompagnant le tableau « Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite ».

(2) En raison de la réduction des obligations relatives aux prestations acquises qui a résulté des modifications de régimes, un amortissement supplémentaire de pertes actuarielles de 561 M\$ pour le RRPE a été constaté en 2017-2018. En 2016-2017, à la suite des modifications de régimes, des amortissements supplémentaires de pertes actuarielles de 372 M\$ pour le RREGOP et de 163 M\$ pour le RRUQ ont été constatés.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 361	5 993
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(4 563)	(3 670)
	1 798	2 323

- (1) Ces revenus ont été réduits de 227 M\$ (476 M\$ en 2016-2017) en raison d'un amortissement de 204 M\$ (371 M\$ en 2016-2017) de pertes actuarielles liées au FARR et aux fonds particuliers des régimes et d'une variation à la hausse de 23 M\$ (105 M\$ en 2016-2017) des provisions pour moins-value. En 2016-2017, ces revenus ont été augmentés de 152 M\$ en raison d'un amortissement supplémentaire de gains actuariels liés au fonds du RRUQ, constaté à la suite des modifications apportées à ce régime de retraite.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

Congés de maladie accumulés

Certains employés de la fonction publique ainsi que les enseignants du réseau des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement.

De nouvelles ententes ont été conclues avec des syndicats qui représentent la plupart des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1). Ces nouvelles ententes modifient les modalités d'accumulation et d'utilisation des journées de maladie de ces employés. L'entrée en vigueur de ces modalités s'échelonne entre le 1^{er} avril 2017 et le 1^{er} avril 2019. Le nombre de journées de congé de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve est limité à 20 jours. Cette réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi et ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. Quant aux journées de congé de maladie accumulées au 31 mars qui précède l'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités, et déduction faite des journées initialement transférées dans la réserve, elles pourront continuer à être utilisées dans le cadre d'un départ en préretraite jusqu'à la date d'échéance prescrite dans l'entente, laquelle varie entre le 31 mars 2022 et le 31 mars 2024. Le solde des journées non utilisées à cette date d'échéance sera monnayé à 70 %.

Pour la partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) qui n'étaient pas visés par les modifications relatives aux modalités d'accumulation et d'utilisation de leurs congés de maladie, les journées accumulées dans la réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de situations prévues dans les conventions collectives ou dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Quant aux enseignants, ceux-ci reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis ⁽¹⁾	2018	2017
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	849	(30)	819	824
Régime de rentes de survivants	437	(13)	424	428
Programmes de l'Université du Québec	284	(47)	237	227
	1 570	(90)	1 480	1 479
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(1 301)	148	(1 153)	(1 067)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(446)	1	(445)	(442)
	(1 747)	149	(1 598)	(1 509)
	(177)	59	(118)	(30)

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 13 à 15 ans pour les congés de maladie accumulés, alors qu'elle est de 19 ans pour le Régime de rentes de survivants et de 12 et 13 ans pour les programmes de l'Université du Québec.

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2018			2017
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Obligations au début	867	441	259	1 567
Coût des prestations acquises	53	7	18	78
Intérêts sur les obligations	48	26	9	83
Prestations versées	(112)	(37)	(22)	(171)
Modifications de régime	(7) ⁽¹⁾			(7)
(Gains) pertes actuariels			20	20
Obligations à la fin	849	437	284	1 570

(1) La valeur des obligations au 31 mars 2018 a été réduite de 7 M\$ en raison d'ententes qui ont été conclues au cours de l'année financière avec des syndicats qui représentent une partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique.

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations. La valeur au 31 mars 2018 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du 31 mars 2016 pour les congés de maladie accumulés, du 31 décembre 2015 pour le Régime de rentes de survivants et du 31 décembre 2016 pour les programmes de l'Université du Québec.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées

(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	—
Taux d'inflation	2,25	2,25	2,25
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,60	6,60	3,60
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	—	0,50

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2018		2017	
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	1 192	426	1 618	1 496
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	76	26	102	94
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		17	17	16
Prestations versées		(37)	(37)	(35)
Gains (pertes) actuariels	33	14	47	47
Valeur de marché redressée à la fin⁽²⁾	1 301	446	1 747	1 618

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,35 % (6,35 % en 2016-2017); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 7,54 % et de 7,50 % (respectivement de 10,68 % et de 10,88 % en 2016-2017).

(2) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 1 339 M\$ et de 460 M\$ (respectivement de 1 245 M\$ et de 448 M\$ au 31 mars 2017).

13. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2018				2017
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Coût des prestations acquises	53	7	18	78	101
Modifications de régime	(7)			(7)	—
Amortissement des (gains) pertes actuariels	13		5	18	13
	59	7	23	89	114

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2018				2017
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	48	26	9	83	85
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(86)	(23)		(109)	(99)
	(38)	3	9	(26)	(14)

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 10 M\$ (8 M\$ en 2016-2017) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 3 M\$ (3 M\$ en 2016-2017) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.

14. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats, qui ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037. Dans sa gestion du risque de change, le gouvernement fait également l'acquisition d'actifs libellés en devises étrangères à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts.

Aux 31 mars 2018 et 2017, la structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change et des actifs libellés en devises étrangères détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, était de 100,0 % en dollars canadiens. Ce pourcentage est calculé sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute¹ de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de gains de change de 32 millions de dollars (70 millions de dollars en 2016-2017).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

14. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 86,6 % à taux d'intérêt fixe et de 13,4 % à taux d'intérêt variable (88,9 % à taux d'intérêt fixe et 11,1 % à taux d'intérêt variable au 31 mars 2017). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement. La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée. En vertu de certaines conventions-cadres, les dépassements de limite font l'objet d'un soutien au crédit qui peut être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Aux 31 mars 2018 et 2017, 100,0 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Aux 31 mars 2018 et 2017, les marges de crédit n'étaient pas utilisées.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a jamais été effectuée quant à cette convention de crédit.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

14. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque d'illiquidité (suite)

De plus, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2018, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 260 millions de dollars canadiens (12 110 millions de dollars canadiens au 31 mars 2017).

15. Dettes

Dettes par sources et par devises

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2018		2017	
	Équivalent en dollars canadiens			
	Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés – nets	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens ⁽¹⁾	177 485	37 812	215 297	209 233
En dollars américains ⁽¹⁾	27 394	(22 007)	5 387	4 604
En yens	336	(336)	—	—
En euros	16 076	(14 543)	1 533	1 383
En francs suisses	1 650	(1 651)	(1)	(2)
Autres devises ⁽²⁾	2 330	(2 328)	2	4
	225 271	(3 053)	222 218	215 222
Moins				
Fonds d’amortissement afférents à des emprunts ⁽³⁾				
En dollars canadiens	19 125	(1 687)	17 438	15 979
En dollars américains	3 660	1 726	5 386	4 599
En euros	1 604		1 604	1 441
	24 389	39	24 428	22 019
Sous-total			197 790	193 203
Dettes découlant d’ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition				
En dollars canadiens			4 159	4 353
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés			201 949	197 556
Gains (pertes) de change reportés			257	283
			202 206	197 839

(1) Le gouvernement détenait 13 247 M\$ de ses titres (12 479 M\$ au 31 mars 2017), soit 8 527 M\$ (7 781 M\$ au 31 mars 2017) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 3 036 M\$ (3 386 M\$ au 31 mars 2017) dans ses placements temporaires, 743 M\$ (476 M\$ au 31 mars 2017) dans ses prêts et placements de portefeuille et 941 M\$ (836 M\$ au 31 mars 2017) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement. Les titres correspondants étaient composés en quasi-totalité d'obligations et de billets.

(2) Les autres devises regroupaient les dollars australien et de Hong Kong ainsi que la livre sterling.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 70 371 M\$ de dettes (56 601 M\$ au 31 mars 2017).

15. Dettes (suite)

Dettes par catégories

(en millions)

	Au 31 mars			
	2018		2017	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens				
Emprunts temporaires				
Acceptations bancaires, emprunts bancaires et marges de crédit	2 502	2 502	2 467	2 467
Billets au pair	1 122	1 122	1 204	1 204
Billets à escompte	448	448	588	588
Autres produits financiers			2	2
Bons du Trésor	3 884	3 884	3 893	3 893
Produits d'épargne	10 295	10 295	9 897	9 897
Obligations et billets	157 218	157 218	156 417	156 417
Emprunts hypothécaires	41	41	43	43
Autres produits financiers	20	20	22	22
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes ⁽¹⁾	1 955	1 955	1 384	1 384
Contrats d'échange de devises	37 812	37 812	33 316	33 316
	215 297	215 297	209 233	209 233
En dollars américains				
Papiers commerciaux	333	429	953	1 269
Obligations et billets	20 557	26 506	18 064	24 065
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes ⁽¹⁾	356	459	120	160
Contrats d'échange de devises	(17 068)	(22 007)	(15 681)	(20 890)
	4 178	5 387	3 456	4 604
En yens				
Obligations et billets	27 700	336	50 698	606
Contrats d'échange de devises	(27 700)	(336)	(50 700)	(606)
	—	—	(2)	—
En euros				
Obligations et billets	10 132	16 076	7 894	11 250
Contrats d'échange de devises	(9 166)	(14 543)	(6 924)	(9 867)
	966	1 533	970	1 383
En francs suisses				
Obligations et billets	1 224	1 650	1 974	2 629
Contrats d'échange de devises	(1 225)	(1 651)	(1 975)	(2 631)
	(1)	(1)	(1)	(2)
Total à reporter		222 216		215 218

(1) Il s'agit de sommes reçues (versées) à titre de garantie pour le soutien au crédit dans le cadre d'ententes relatives à la gestion du risque de crédit. Des informations additionnelles sont présentées à la note 14 – Gestion du risque et instruments financiers dérivés.

15. Dettes (suite)

Dettes par catégories (suite) (en millions)

	Au 31 mars			
	2018		2017	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
Total reporté		222 216		215 218
En livres sterling				
Obligations et billets	349	632	50	83
Contrats d'échange de devises	(350)	(633)	(50)	(83)
	(1)	(1)	—	—
En dollars australiens				
Obligations et billets	1 625	1 609	1 630	1 658
Contrats d'échange de devises	(1 622)	(1 606)	(1 626)	(1 654)
	3	3	4	4
En dollars de Hong Kong				
Obligations et billets	540	89	540	93
Contrats d'échange de devises	(540)	(89)	(540)	(93)
	—	—	—	—
Sous-total		222 218		215 222
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts				
En dollars canadiens	17 438	17 438	15 979	15 979
En dollars américains	4 177	5 386	3 452	4 599
En euros	1 011	1 604	1 011	1 441
		24 428		22 019
Sous-total		197 790		193 203
Dettes découlant d'ententes et de contrats				
En dollars canadiens				
Ententes de partenariat public-privé	3 922	3 922	4 084	4 084
Contrats de location-acquisition	237	237	269	269
Sous-total	4 159	4 159	4 353	4 353
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés		201 949		197 556
Gains (pertes) de change reportés		257		283
		202 206		197 839

15. Dettes (suite)

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

État de l'évolution du solde des fonds

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début	21 892	19 736
Plus		
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	2 729	3 093
Revenus nets de placement	370	495
	24 991	23 324
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	784	1 432
Solde à la fin	24 207	21 892

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
	Équivalent en dollars canadiens	
Placements		
Acceptations bancaires	173	56
Bons du Trésor	3 234	5 774
Certificats de dépôt	35	
Obligations et billets	20 835 ⁽¹⁾	16 057
Contrats d'échange de devises – nets	39	36
	24 316	21 923
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	4	3
Débiteurs et intérêts courus	108	93
	112	96
Solde des fonds avant (gains) pertes de change reportés	24 428	22 019
(Gains) pertes de change reportés	(221)	(127)
Solde des fonds	24 207	21 892

(1) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Au 31 mars 2018, le gouvernement a donné en garantie des titres de placement, inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, dont la valeur comptable était de 33 M\$ (aucun titre de placement, inclus dans ces fonds d'amortissement, n'avait été donné en garantie au 31 mars 2017).

15. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes par devises

(en millions de dollars)

Equivalent en dollars canadiens									
Échéance au 31 mars	Dettes contractées sur les marchés financiers							Dettes découlant d'ententes et de contrats	Total
	En dollars canadiens ⁽¹⁾	En dollars américains	En yens	En euros	En francs suisses	Autres devises	Sous-total	En dollars canadiens	
2019	29 691 ⁽²⁾	(199)					29 492	109	29 601
2020	14 646	24		(1)			14 669	87	14 756
2021	11 988	105					12 093	89	12 182
2022	15 703	22					15 725	92	15 817
2023	13 733	22				(1)	13 754	102	13 856
	85 761	(26)	—	(1)	—	(1)	85 733	479	86 212
2024-2028	54 289	(271)		(84)	(1)	3	53 936	552	54 488
2029-2033	8 259	298		14			8 571	689	9 260
2034-2038	9 506						9 506	840	10 346
2039-2043	14 982						14 982	983	15 965
2044 et plus	25 062						25 062	616	25 678
	197 859	1	—	(71)	(1)	2	197 790	4 159	201 949

(1) Relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 906 M\$, cet échéancier prévoit des remboursements de 575 M\$ en 2019, de 114 M\$ en 2020, de 78 M\$ en 2021, de 49 M\$ en 2022, de 32 M\$ en 2023 et de 58 M\$ pour les années 2024-2028.

(2) L'échéancier des dettes en dollars canadiens contractées sur les marchés financiers tient compte de remboursements de bons du Trésor de 3 884 M\$ et d'emprunts temporaires de 4 072 M\$ pour l'année 2019.

Échéancier de remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Equivalent en dollars canadiens			
	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	Total
2019	548	1 557		2 105
2020	318	1 298		1 616
2021	1 038	840		1 878
2022	1 596			1 596
2023	3 136			3 136
	6 636	3 695	–	10 331
2024-2028	6 494	1 691	1 604	9 789
2029-2033	3 542			3 542
2034-2038				–
2039-2043	97			97
2044 et plus	669			669
	17 438	5 386	1 604	24 428

15. Dettes (suite)

Dettes liées aux ententes de partenariat public-privé⁽¹⁾ (en millions)

	Au 31 mars	
	2018	2017
	Équivalent en dollars canadiens	
Centres hospitaliers et centres d'hébergement de soins de longue durée	2 604	2 583
Infrastructures pour le transport routier	1 162	1 186
Établissement de détention	90	92
Salle de spectacle	66	68
Centre d'entretien de trains de banlieue		155
	3 922	4 084

(1) Les ententes de partenariat public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées aux ententes de partenariat public-privé sont d'une durée initiale variant de 25 à 39 ans.

Taux d'intérêt moyen pondéré par devises (en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2018	2017
En dollars canadiens	3,63	3,58
En dollars américains	3,87	3,84
En yens	2,40	2,94
En euros	2,39	2,80
En francs suisses	1,81	2,26
Global	3,54	3,53

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les dettes en vigueur au 31 mars, en excluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Le taux d'intérêt en dollars canadiens est établi en prenant en considération les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition, dont les durées sont en moyenne de 36 ans. Le taux d'intérêt moyen pondéré propre à ces ententes et ces contrats était de 4,71 % (4,66 % au 31 mars 2017). Quant au taux global, il est établi en tenant également compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

16. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégories	Durée
Bâtiments⁽¹⁾ <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans
Aménagements⁽¹⁾ <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes⁽²⁾ <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement⁽¹⁾ <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés à des fins médicales, éducationnelles, scientifiques, industrielles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques⁽³⁾ <i>(Ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication, de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique^{(3),(4)} <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition et celles acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé.

(2) Cette catégorie inclut les immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé.

(3) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

(4) Certains modules du système informatique Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) sont amortis linéairement sur une durée de vie variant entre 4 et 22 ans.

16. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2018							Solde au 31 mars 2017
	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
Coût								
Solde au début	2 732	53 723	1 630	41 912	11 915	3 204	4 946	120 062
Acquisitions	49	685	48	76	461	282	53	1 654
Travaux en cours		2 061	87	1 688	366	32	289	4 523
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(218)	(681)	(296)	(1 170)	(1 334)	(389)	(300)	(4 388)
Reclassements et autres ajustements		5	(1)	(1)	(23)	(3)	12	(11)
Solde à la fin	2 563	55 793	1 468	42 505	11 385	3 126	5 000	121 840
Amortissement cumulé								
Solde au début	—	21 466	690	16 747	7 237	2 526	3 242	51 908
Dépenses d'amortissement		1 330	67	1 245	623	330	329	3 867
Incidence des dispositions		(265)	(186)	(421)	(774)	(375)	(276)	(2 297)
Reclassements et autres ajustements					(5)	(2)	(2)	(9)
Solde à la fin	—	22 531	571	17 571	7 081	2 479	3 293	53 526
Valeur comptable nette	2 563	33 262	897	24 934	4 304	647	1 707	68 314 ⁽¹⁾

- (1) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 64 M\$ (de 64 M\$ en 2016-2017) ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 2 M\$ (4 M\$ en 2016-2017).

16. Immobilisations (suite)

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2018				2017
	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total	Total
Coût	254	27	24	305	329
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	49	18	15	82	86
Valeur comptable nette	205	9	9	223	243

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2017-2018 était de 12 M\$ (14 M\$ en 2016-2017).

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					2017
	2018					
	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total	
Coût	4 987	196	2 303	152	7 638	7 568
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	217	26	324	19	586	421
Valeur comptable nette	4 770	170	1 979	133	7 052	7 147

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2017-2018 était de 147 M\$ (125 M\$ en 2016-2017).

Immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours)⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Au 31 mars						2017	
	2018							
	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique		Total
Coût	2 466	113	2 142	387	34	549	5 691	7 078

(1) Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2017-2018 et 2016-2017.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels

Obligations contractuelles liées aux dépenses

Obligations contractuelles par catégories de dépenses

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Transferts – capital^{(1),(2),(3)}		
Emprunts contractés par des bénéficiaires	10 838	9 169
Emprunts à être contractés par des bénéficiaires	8 629	5 066
Coût des immobilisations des bénéficiaires	702	1 063
Transferts – ententes autres qu'en capital^{(1),(2),(3),(4)}	15 200	13 422
	35 369	28 720
Rémunération	41 985	4 380
Fonctionnement		
Contrats de location-exploitation	4 375	4 146
Approvisionnements en biens et services ^{(2),(5)}	15 214	14 179
Autres	75	98
	97 018	51 523

- (1) La partie des ententes qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date des états financiers consolidés est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle a été dûment autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroie et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.
- (2) Les obligations contractuelles ont été réduites des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 1 610 M\$ (1 592 M\$ au 31 mars 2017). Ces contributions sont principalement accordées dans le but de rembourser le coût des immobilisations assumé par les bénéficiaires.
- (3) En plus de ces sommes, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, lesquels sont estimés à 5 934 M\$ (4 453 M\$ au 31 mars 2017).
- (4) Pour certaines ententes, les versements annuels minimums à verser au cours des prochaines années sont sujets à indexation.
- (5) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 186 M\$ (7 503 M\$ au 31 mars 2017) découlant d'ententes de partenariat public-privé.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Capital

Informations additionnelles relatives à des projets de transport collectif

Réseau de transport structurant de Québec

Le 16 mars 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser une aide financière à la Ville de Québec pour la mise en place d'un système de transport structurant sur son territoire. Le coût total estimé de ce projet, excluant la part de 300 millions de dollars assumée par la Ville, est de 2 991 millions, lequel est présenté dans les obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert.

Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Le 27 mars 2018, le gouvernement a annoncé, dans le budget 2018-2019, son appui financier au projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, dont la valeur des travaux est estimée à 3 900 millions de dollars. De cette somme, un montant de 381 millions de dollars pour l'élaboration du dossier d'affaires a été autorisé par le conseil des ministres et est présenté dans les obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Détail des obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres qu'en capital⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec		
Soutien au développement et à l'autonomie de la nation crie ⁽²⁾	3 398	3 386
Soutien visant l'amélioration de l'administration de la justice et des services correctionnels de la nation crie ⁽³⁾	174	186
Soutien visant à reconnaître le statut de métropole de la Ville de Montréal	2 757	2 657
Achat de services d'hébergement en soins de longue durée	1 867	1 415
Soutien aux actions communautaires et bénévoles	1 700	616
Soutien visant à maintenir les services ambulanciers disponibles à la population	765	1 026
Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik ⁽⁴⁾	711	734
Accord de partenariat avec les municipalités	677	985
Soutien à la recherche et au développement	360	261
Soutien au développement du marché du travail	356	86
Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik ⁽⁵⁾	343	372
Soutien aux entreprises	274	236
Financement global des villages nordiques de la région Kativik	172	181
Projet de construction du Réseau express métropolitain – Déplacement des utilités publiques et décontamination des sols	171	
Soutien au logement social, communautaire et abordable	163	166
Soutien au développement durable, à la protection de l'environnement, à la mise en valeur de la biodiversité et à la lutte aux changements climatiques	146	123
Soutien au développement et à la promotion du tourisme	133	125
Soutien à la gestion, au développement et à la mise en valeur des régions et des territoires du Québec	121	89
Soutien à la gestion et à la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales	109	98
Soutien au financement des déficits actuariels de Québec et de la Métropole	79	88
Soutien au développement et à la promotion des loisirs, du sport et de l'activité physique	68	18
Soutien à la gestion, au développement et à la mise en valeur du secteur agricole et agroalimentaire	67	41
Soutien pour le service de premiers répondants pour dispenser des soins préhospitaliers d'urgence dans la Ville de Montréal	62	55
Soutien aux proches aidants	60	74
Soutien aux familles, aux jeunes enfants et aux aînés	57	79
Soutien à la politique québécoise de la jeunesse	56	62
Soutien à des organismes de la santé	55	3
Autres ententes	299	260
	15 200	13 422

(1) En plus de ces sommes, le gouvernement subventionne les intérêts liés aux emprunts afférents à certaines ententes qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes.

(2) Cette entente prévoit des versements annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052. Les versements à effectuer sont le plus élevé de 70 M\$ ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné.

(3) Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 19 M\$ et sujets à indexation jusqu'en 2027.

(4) Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 69 M\$ et sujets à indexation jusqu'en 2028.

(5) Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 38 M\$ et sujets à indexation jusqu'en 2027.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres qu'en capital

Informations additionnelles relatives au Réseau express métropolitain (REM)

En plus des investissements liés à la construction du REM et des autres obligations contractuelles du gouvernement et d'Hydro-Québec à l'égard de ce projet, le gouvernement entend offrir un soutien financier équivalent à 85 % du coût additionnel lié à la mise en service du REM afin d'en assurer la pérennité. Cette contribution se fera par l'intermédiaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain, laquelle a convenu d'une entente de 99 ans sur les services de transport collectif que la société exploitante du REM devra fournir. Aucune somme n'est incluse dans les obligations contractuelles au 31 mars 2018 à cet égard.

Obligations contractuelles liées à la rémunération

Le gouvernement a conclu, en mars 2018, des ententes avec les fédérations des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes qui établissent les modalités et le montant des enveloppes budgétaires globales prévues pour leur rémunération jusqu'au 31 mars 2023. Ces ententes incluent les modalités d'étalement de certains montants déjà consentis dans le cadre des ententes antérieures qui seront versés d'ici le 31 mars 2027. De plus, elles prévoient les sommes d'assurance-responsabilité professionnelle accordées jusqu'au 31 mars 2023.

Au 31 mars 2018, les obligations contractuelles découlant de la rémunération sont composées de 41 648 millions de dollars pour les enveloppes budgétaires globales, incluant 4 408 millions de dollars pour l'étalement, et de 337 millions de dollars pour l'assurance-responsabilité. Au 31 mars 2017, les obligations contractuelles en rémunération découlaient de l'étalement de certains montants déjà consentis dans le cadre des ententes antérieures.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles liées aux investissements

Obligations contractuelles par catégories d'investissements

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Acquisitions d'immobilisations ^{(1),(2)}	4 272	4 670
Promesses de prêts et d'investissements ⁽³⁾	3 062	2 349
	7 334	7 019

(1) Les obligations contractuelles liées aux ententes d'acquisitions d'immobilisations ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 62 M\$ (39 M\$ au 31 mars 2017).

(2) Le gouvernement a conclu diverses ententes pour des acquisitions d'immobilisations dont 478 M\$ découlant d'ententes de partenariats public-privé (580 M\$ au 31 mars 2017).

(3) Les investissements du gouvernement au projet du Réseau express métropolitain seront complétés par une participation en actions privilégiées de REM inc. de 500 M\$ au 1^{er} juin 2018 et de 283 M\$ au 1^{er} avril 2019, pour un investissement total de 1 283 M\$.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Échéancier des obligations contractuelles par catégorie de dépenses, nettes des droits contractuels correspondants (en millions de dollars)

	Transferts							
Échéance au 31 mars	Emprunts contractés ⁽¹⁾	Emprunts à être contractés ⁽²⁾	Coût des immobilisations	Ententes autres qu'en capital	Rémuné- ration	Contrats de location- exploitation	Approvisionnements en biens et services et autres	Total
Obligations contractuelles								
2019	1 079	651	1 107	3 231	7 721	527	3 193	17 509
2020	1 050	390	151	2 402	8 111	457	1 880	14 441
2021	984	442	112	1 371	8 282	400	1 395	12 986
2022	892	516	109	602	8 499	342	1 116	12 076
2023	790	519	38	484	8 807	300	742	11 680
	4 795	2 518	1 517	8 090	41 420	2 026	8 326	68 692
2024-2028	2 918	2 588	2	2 225	565	1 059	1 681	11 038
2029-2033	1 980	1 888		1 469		599	1 368	7 304
2034-2038	973	1 615		1 240		443	1 509	5 780
2039-2043	166	556		951		146	1 489	3 308
2044 et plus	6	6	11	1 350 ⁽³⁾		102	1 012	2 487
	10 838	9 171	1 530	15 325	41 985	4 375	15 385	98 609
Échéancier indéterminé			9	10				19
	10 838	9 171	1 539	15 335	41 985	4 375	15 385	98 628
Droits contractuels – Contributions du fédéral et d'autres tiers								
2019		(466)	(815)	(135)			(14)	(1 430)
2020		(64)	(7)				(14)	(85)
2021		(11)	(13)				(14)	(38)
2022		(1)	(2)				(13)	(16)
2023							(14)	(14)
	—	(542)	(837)	(135)	—	—	(69)	(1 583)
2024 et plus							(27)	(27)
	—	(542)	(837)	(135)	—	—	(96)	(1 610)
	10 838	8 629	702	15 200	41 985	4 375	15 289	97 018

(1) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	Au 31 mars	
	2018	2017
Emprunts contractés auprès de :		
Financement-Québec	5 140	4 577
Fonds de financement	1 072	
	6 212	4 577
Institutions financières	4 626	4 600
Contribution du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable		(8)
	10 838	9 169

(2) Dans le cas des transferts pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéancier n'est pas encore connu, celle-ci est établie sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux, 20 ans ou 10 ans pour les sociétés de transport en commun et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

(3) Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies pour une période de 30 ans. Notamment, cet échéancier inclut les obligations contractuelles découlant de l'entente de transfert visant à reconnaître le statut de métropole de la Ville de Montréal. Cette entente prévoit des versements annuels minimums de 86 M\$ à perpétuité, sujets à indexation.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Droits contractuels

Droits contractuels par catégories de revenus

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 mars 2018</u>
Droits et permis	
Ressources naturelles	16
Autres	223
Revenus divers	
Ventes de biens et services	663
Donations de tiers	80
Autres	336
Transferts du gouvernement fédéral	<u>4 387</u>
	<u>5 705</u> ^{(1),(2)}

(1) Le total des droits contractuels s'élevait à 7 377 M\$, en considérant les droits contractuels de 1 610 M\$ présentés en réduction des obligations contractuelles liées aux dépenses et de 62 M\$ présentés en réduction de celles liées aux investissements.

(2) Lorsque la durée d'une entente est indéterminée, les droits contractuels relatifs à ces ententes sont établis pour une année financière seulement, à moins que le gouvernement fédéral ou le tiers hors périmètre comptable ait signifié au gouvernement la valeur du droit contractuel pour les années ultérieures.

17. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Droits contractuels (suite)

Échéancier des droits contractuels par catégories de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Droits et permis		Revenus divers			Transferts du gouvernement fédéral	Total
	Ressources naturelles	Autres	Ventes de biens et services	Donations de tiers	Autres		
2019	4	111	77	14	43	1 223	1 472
2020		50	56	16	39	369	530
2021		23	45	3	46	148	265
2022		20	38	7	40	135	240
2023		17	34	5	21	73	150
	4	221	250	45	189	1 948	2 657
2024-2028		1	128	1	5	8	143
2029-2033		1	74		4	8	87
2034-2038			28		2		30
2039-2043			9		3		12
2044 et plus				1	7		8
	4	223	489	47	210	1 964	2 937
Ententes à durée indéterminée	12		174	33	126	2 423	2 768
	16	223	663	80	336	4 387	5 705

Échéancier des ententes à durée indéterminée⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Échéancier au 31 mars	Droits et permis		Revenus divers			Transferts du gouvernement fédéral	Total
	Ressources naturelles	Autres	Ventes de biens et services	Donations de tiers	Autres		
2019	12		174	33	126	1 299	1 644
2020						564	564
2021						560	560
	12	—	174	33	126	2 423	2 768

(1) Lorsque la durée d'une entente est indéterminée, les droits contractuels relatifs à ces ententes sont établis pour une année financière seulement, à moins que le gouvernement fédéral ou le tiers hors périmètre comptable ait signifié au gouvernement la valeur du droit contractuel pour les années ultérieures.

18. Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement garantit des emprunts et d'autres interventions financières contractés par des tiers. Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette ou d'une intervention financière, en cas de manquement de la part du tiers.

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Entreprises	1 528	1 770
Organismes sans but lucratif et coopératives	2 172	2 062
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	5 299	5 023
Étudiants	4 027	3 937
	13 026	12 792
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 12)	(608)	(610)
	12 418	12 182

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties contractées par des entreprises

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Garanties accordées par le Fonds du développement économique ⁽¹⁾	1 477	1 711
Garanties accordées par d'autres entités du périmètre comptable	51	59
	1 528 ^{(2),(3)}	1 770 ^{(2),(3)}
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(172)	(186)
	1 356	1 584

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus de garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 151 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (127 M\$ au 31 mars 2017).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 908 M\$ (1 092 M\$ au 31 mars 2017).

18. Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties contractées par des organismes sans but lucratif et des coopératives

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾	2 142	2 062
Garanties accordées par d'autres entités du périmètre comptable	30	
	2 172 ⁽²⁾	2 062
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(68)	(63)
	2 104	1 999

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Au 31 mars 2018, ces garanties totalisaient 1 974 M\$ (1 874 M\$ au 31 mars 2017).

De plus, le gouvernement a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à verser des sommes à la SCHL, afin de la compenser pour les pertes encourues à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur, lorsqu'un projet est en difficulté. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts est à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Au 31 mars 2018, ces garanties totalisaient 153 M\$ (172 M\$ au 31 mars 2017).

Par ailleurs, dans le cadre de ses programmes, le gouvernement peut garantir des emprunts contractés afin de financer des activités relatives à la construction de logements nordiques. Au 31 mars 2018, ces garanties totalisaient 15 M\$ (16 M\$ au 31 mars 2017).

(2) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 30 M\$.

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties contractées par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	5 184	4 915
Garanties accordées par d'autres entités du périmètre comptable	115	108
	5 299 ⁽²⁾	5 023 ⁽²⁾
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(82)	(79)
	5 217	4 944

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 532 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (523 M\$ au 31 mars 2017).

18. Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties (suite)

Garanties d'emprunts contractés par des étudiants (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽¹⁾	1 667	1 690
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 360	2 247
	4 027	3 937
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(286)	(282)
	3 741	3 655

Note : Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(1) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 132 M\$ (98 M\$ au 31 mars 2017).

19. Éventualités

Passifs éventuels

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 2 816 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « Créditeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 073 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Au 31 mars 2018, le gouvernement fait l'objet de plaintes de la part de ses employés et de certains syndicats les représentant en vertu de l'application de la Loi sur l'équité salariale, notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et 2015 pour le programme du secteur parapublic. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une catégorie d'emplois visée par des plaintes lorsqu'il est probable qu'elle fera l'objet d'un correctif salarial et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra déboursier. La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

19. Éventualités (suite)

Passifs éventuels (suite)

Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de sites contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés. Au 31 mars 2018, un montant de 3 006 millions de dollars est présenté dans la rubrique « Autres passifs », pour les 1 869 sites répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2018 tient compte d'une majoration des coûts de 904 millions de dollars (941 millions de dollars au 31 mars 2017).

Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée. De plus, le gouvernement ne prévoit pas procéder à la réhabilitation de certains sites, puisqu'ils ne représentent pas un danger pour la santé et la sécurité de la population ou qu'il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative. Dans ces situations, aucun passif n'a été comptabilisé.

20. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017 (retraité - note 3)
Actifs		
Débiteurs	(3 276)	(1 109)
Stocks et autres actifs destinés à la vente	(7)	14
Frais reportés liés aux dettes	(116)	(115)
Stocks et frais payés d'avance	(44)	(27)
	(3 443)	(1 237)
Passifs		
Créditeurs et frais à payer	2 613	2 790
Revenus reportés	299	472
Autres passifs	(270)	(195)
	2 642	3 067
	(801)	1 830

Besoins financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement ⁽¹⁾	12 310	13 788
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement en placements	(1 859)	(2 527)
Flux de trésorerie utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(5 940)	(5 513)
Besoins financiers nets	4 511	5 748
Flux de trésorerie utilisées pour les activités de financement	(3 826)	(3 719)
Variation des flux de trésorerie au cours de l'année financière ⁽¹⁾	(685)	(2 029)
Opérations de financement	(4 511)	(5 748)

(1) Aux fins des besoins financiers nets et des opérations de financement, les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement incluaient la variation des espèces, des effets en main et des dépôts en circulation ainsi que celle des chèques en circulation. Au 31 mars 2018, la valeur comptable des espèces, des effets en main et des dépôts en circulation s'établissait à 331 M\$ (361 M\$ au 31 mars 2017) et celle des chèques en circulation s'établissait à 1 133 M\$ (855 M\$ au 31 mars 2017).

20. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Informations supplémentaires

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
Intérêts payés	7 968	7 644

Opérations sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Débiteurs	1	1
Frais reportés liés aux dettes	2	
Créditeurs et frais à payer	30	(175)
Obligations relatives au coût des prestations acquises	5 032	
	5 065	(174)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(175)	(132)
Dispositions		12
	(175)	(120)
Activités de financement		
Emprunts effectués	143	306
Emprunts remboursés	(1)	(12)
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(5 071)	
	(4 929)	294

Note : Ces opérations sans effet sur la trésorerie découlent principalement d'ententes de partenariat public-privé ainsi que de la prise en charge, par le gouvernement, de la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE, laquelle a été inscrite dans le fonds d'amortissement des régimes de retraite.

21. Transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport

La Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (L.Q. 2016, chapitre 8) a été sanctionnée le 20 mai 2016. En vertu des dispositions de cette loi, les activités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ont été prises en charge par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et le Réseau de transport métropolitain (RTM) à compter du 1^{er} juin 2017. Ces deux entités du domaine municipal sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Au 1^{er} juin 2017, la valeur comptable des actifs, des passifs, des droits et des obligations de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) qui ont été transférés à l'ARTM et au RTM était la suivante :

Incidences du transfert à la valeur comptable des actifs, des passifs, des droits et des obligations de l'AMT

(en millions de dollars)

	<u>Au 1^{er} juin 2017</u>
	Augmentation (diminution)
ACTIFS FINANCIERS	
Encaisse	(103)
Autres actifs financiers	<u>(186)</u>
	(289)
PASSIFS	
Dette à long terme	(1 871)
Autres passifs	<u>(302)</u>
	<u>(2 173)</u>
DETTE NETTE	<u>(1 884)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations	(2 013)
Autres actifs	<u>(37)</u>
	<u>(2 050)</u>
PERTE RÉSULTANT DU TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE L'AMT	<u>(166)</u>

21. Transfert des activités de l'Agence métropolitaine de transport

(suite)

Incidences du transfert à la valeur comptable des actifs, des passifs, des droits et des obligations de l'AMT (suite)
(en millions de dollars)

	Au 1 ^{er} juin 2017		
	Obligations transférées	Nouvelles obligations assumées	Incidences
	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES			
Transferts – Capital			
Emprunts contractés par des bénéficiaires		1 195	1 195
Emprunts à être contractés par des bénéficiaires		197	197
Fonctionnement			
Contrats de location-exploitation	(45)		(45)
Approvisionnement en biens et services	(823)		(823)
Investissements			
Acquisition d'immobilisations	(148)		(148)
	<u>(1 016)</u>	<u>1 392</u>	<u>376</u>
			Au 1^{er} juin 2017
			Augmentation (diminution)
ÉVENTUALITÉS			<u><u>(1 518)</u></u>

22. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2017-2018, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

23. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2016-2017 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017-2018.

24. Évènements postérieurs à la date des états financiers

Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le gouvernement a comptabilisé au coût le placement de 1 306 millions de dollars qu'il a effectué dans la S.E.C. Avions C Series (SCACS) au cours de l'année financière 2016-2017.

Le 1^{er} juillet 2018, Bombardier inc. a transféré le contrôle de la SCACS, l'entité qui produit et commercialise les avions C Series, à Airbus SAS, une filiale entièrement détenue par Airbus SE (Airbus). Aux termes de la transaction, laquelle n'a pas fait intervenir d'apport en numéraire de la part des partenaires, Airbus SAS acquiert une participation de 50,01 % dans la SCACS et fournit son expertise en matière d'achats, de ventes, de marketing et de soutien à la clientèle. Bombardier inc. et le gouvernement détiennent désormais des participations respectives de 33,55 % et de 16,44 % dans la SCACS. La participation du gouvernement est rachetable par la SCACS à la juste valeur marchande, sous certaines conditions, après le 30 juin 2023.

Les 31 octobre et 8 novembre 2018, Airbus et Bombardier inc. ont publié respectivement leurs états financiers trimestriels au 30 septembre 2018. Sur la base des informations présentées par Airbus et Bombardier inc. quant à la juste valeur de la transaction au 1^{er} juillet 2018, laquelle est divulguée dans les états financiers trimestriels respectifs de ces deux sociétés, la participation du gouvernement est évaluée, à cette date, à 1 136 millions de dollars, soit une baisse de valeur de 170 millions de dollars.

Le gouvernement estime qu'il est raisonnable de croire qu'il récupérera son investissement initial au 30 juin 2023 ou à une date ultérieure. Ainsi, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, aucune moins-value durable n'a été comptabilisée au 31 mars 2018. Par ailleurs, comme il le fait pour ses autres placements, le gouvernement maintiendra son processus de réévaluation habituel afin d'évaluer s'il est approprié de comptabiliser une perte de valeur durable sur son placement dans la SCACS au cours des prochains exercices.

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbying
Directeur général des élections¹
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Occupation du territoire
Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
Commission de la fonction publique

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications
Commission de toponymie
Conseil du patrimoine culturel du Québec
Conseil supérieur de la langue française
Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Économie, Science et Innovation
Commission de l'éthique en science et en technologie
Conseil du statut de la femme

Éducation et Enseignement supérieur
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu (suite)**

Famille

Curateur public

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Diversité et Inclusion

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu²

Santé et Services sociaux

Commissaire à la santé et au bien-être

Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau du coroner

Comité de déontologie policière

Commissaire à la déontologie policière

Commissaire à la lutte contre la corruption

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports

Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Commission des partenaires du marché du travail

(1) Le Directeur général des élections est également président de la Commission de la représentation électorale.

(2) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement

Organismes¹

Agence du revenu du Québec
 Agence métropolitaine de transport (31 décembre)²
 Autorité des marchés financiers
 Autorité des marchés publics³
 Bibliothèque et Archives nationales du Québec
 Centre de la francophonie des Amériques
 Centre de recherche industrielle du Québec
 Centre de services partagés du Québec
 Commission de la capitale nationale du Québec
 Commission des services juridiques
 Conseil de gestion du Fonds vert
 Conseil des arts et des lettres du Québec
 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
 Corporation d'urgences-santé
 École nationale de police du Québec⁴ (30 juin)
 École nationale des pompiers du Québec⁴ (30 juin)
 Financement-Québec
 Fondation de la faune du Québec
 Fonds d'aide aux actions collectives
 Fonds de l'assurance médicaments
 Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
 Fonds de recherche du Québec – Santé
 Fonds de recherche du Québec – Société et culture
 Héma-Québec
 Institut de la statistique du Québec
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
 Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
 Institut national de santé publique du Québec
 Institut national des mines
 La Financière agricole du Québec
 Musée d'art contemporain de Montréal
 Musée de la civilisation
 Musée national des beaux-arts du Québec
 Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
 Office des professions du Québec
 Office Québec-Amériques pour la jeunesse
 Office Québec-Monde pour la jeunesse
 Régie de l'assurance maladie du Québec
 Régie de l'énergie
 Régie des installations olympiques (31 octobre)
 Régie du bâtiment du Québec
 Société d'habitation du Québec
 Société de développement de la Baie-James (31 décembre)

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Société de développement des entreprises culturelles
 Société de financement des infrastructures locales du Québec
 Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
 Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
 Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
 Société des établissements de plein air du Québec
 Société des parcs de sciences naturelles du Québec
 Société des traversiers du Québec
 Société du Centre des congrès de Québec
 Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
 Société du Palais des congrès de Montréal
 Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
 Société du Plan Nord
 Société nationale de l'amiante⁵
 Société québécoise d'information juridique
 Société québécoise de récupération et de recyclage
 Société québécoise des infrastructures
 Transition énergétique Québec

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Capital Mines Hydrocarbures
 Fonds Accès Justice
 Fonds aérien
 Fonds Avenir Mécénat Culture
 Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
 Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
 Fonds d'information sur le territoire
 Fonds de développement des territoires
 Fonds de développement du marché du travail
 Fonds de financement
 Fonds de gestion de l'équipement roulant
 Fonds de la région de la Capitale-nationale⁶
 Fonds de la sécurité routière
 Fonds de partenariat touristique
 Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
 Fonds de soutien aux proches aidants
 Fonds des biens et des services
 Fonds des générations
 Fonds des registres du ministère de la Justice
 Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
 Fonds des ressources naturelles
 Fonds des réseaux de transport terrestre

Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
 Fonds des services de police
 Fonds des services de santé
 Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 Fonds de transition énergétique³
 Fonds du centre financier de Montréal
 Fonds du développement économique
 Fonds du patrimoine culturel québécois
 Fonds du Plan Nord
 Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
 Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
 Fonds pour le développement des jeunes enfants
 Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
 Fonds québécois d'initiatives sociales
 Fonds relatif à certains sinistres⁷
 Fonds relatif à l'administration fiscale
 Fonds relatif aux contrats publics
 Fonds vert
 Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)⁸
 Tribunal administratif du Québec (Fonds du)⁸
 Tribunal administratif du travail (Fonds du)⁸

Fonds d'amortissement du fonds consolidé du revenu

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
 Fonds d'amortissement des régimes de retraite
 Fonds des congés de maladie accumulés
 Fonds du Régime de rentes de survivants

- (1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (2) La Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (L.Q. 2016, chapitre 8) a été sanctionnée le 20 mai 2016. En vertu des dispositions de cette loi, les activités de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ont été prises en charge par l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain à compter du 1^{er} juin 2017. Ces deux entités du domaine municipal sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.
- (3) Aucune opération n'a été effectuée dans cette entité en 2017-2018.
- (4) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (5) La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
- (6) Le nom du Fonds de la capitale nationale et de sa région a été remplacé par le Fonds de la région de la Capitale-nationale à compter du 16 juin 2017.
- (7) Le fonds relatif à certains sinistres a été aboli le 31 mars 2018.
- (8) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Centre universitaire de santé McGill
CHU de Québec – Université Laval
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation

Commissions scolaires¹

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

Réseaux de l'éducation (suite)***Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)¹***

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérard-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes²

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

-
- (1) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire crie. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 mars.
- (2) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2018, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Agence du revenu du Québec

Biens non réclamés (31 décembre)

Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers

Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public

Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Famille

Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Sécurité publique

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances

Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Comité Entraide – secteurs public et parapublic

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Office de la protection du consommateur

Cautionnements individuels des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance-garantie

Régie du bâtiment du Québec

Fonds de garantie

**Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations
fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement (suite)**

Retraite Québec (31 décembre)

Société de l'assurance automobile du Québec

Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société québécoise de récupération et de recyclage

Régime de compensation pour les organismes municipaux

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

ANNEXE 6

Revenus

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2018		2017
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes			
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		29 528	29 231
Cotisations pour les services de santé		6 221	5 969
Impôt des sociétés		8 142	7 480
Impôt foncier scolaire		2 243	2 169
	46 089	46 134	44 849
Taxes à la consommation			
Ventes		16 445	15 286
Carburants		2 234	2 336
Tabac		1 014	1 045
Boissons alcooliques		634	623
Pari mutuel		2	2
	19 681	20 329	19 292
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 303	1 252
Ressources naturelles		1 240	1 158
Emissions de gaz à effet de serre		785	267
Autres		637	625
	3 710	3 965	3 302
Revenus divers			
Ventes de biens et services		5 331	5 330
Contributions des usagers		1 715	1 685
Intérêts sur les débiteurs et les prêts		897	796
Revenus sur les placements de portefeuille		472	468
Amendes, confiscations et recouvrements		799	926
Donations de tiers		690	832
Transferts provenant d'entités autres que du gouvernement fédéral		124	160
Frais de scolarité		378	364
Revenus provenant des partenariats commerciaux		(8)	
	10 319	10 398	10 561
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec		2 414	2 412
Loto-Québec		1 310	1 206
Société des alcools du Québec		1 114	1 086
Autres		255	195
	4 480	5 093	4 899
Total des revenus autonomes	84 279	85 919	82 903
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		11 081	10 030
Transferts pour la santé		6 096	5 946
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 648	1 635
Autres programmes		3 660	2 568
Total des transferts du gouvernement fédéral	22 029	22 485	20 179
Total des revenus	106 308	108 404	103 082

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2017-2018 du ministère des Finances, déposé le 28 mars 2017.

Dépenses

Dépenses par supercatégories et catégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2018		2017
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Dépenses excluant le service de la dette			
Transferts			
Rémunération		2 744	2 677
Fonctionnement		755	768
Capital		2 550	1 785
Intérêt		372	343
Support		23 209	21 052
		29 630	26 625
Rémunération		45 821	43 953
Fonctionnement ⁽²⁾		18 127	17 713
Créances douteuses et autres provisions ⁽³⁾		671	902
Total des dépenses excluant le service de la dette	93 852	94 249	89 193
Service de la dette⁽³⁾			
Intérêts sur les dettes		8 002	7 809
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		370	495
Revenus sur les placements temporaires		164	96
		7 468	7 218
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		6 444	6 078
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		4 563	3 670
Revenus de placement des fonds des autres avantages sociaux futurs		109	99
		1 772	2 309
Total du service de la dette	9 868	9 240	9 527
Total des dépenses	103 720	103 489	98 720

(1) Il s'agit des données présentées dans le budget 2017-2018 du ministère des Finances, déposé le 28 mars 2017.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 3 924 M\$ (3 867 M\$ en 2016-2017) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) Les dépenses incluaient des gains nets de change de 35 M\$ (67 M\$ en 2016-2017), soit des gains de change de 32 M\$ (70 M\$ en 2016-2017) dans la supercatégorie « Service de la dette » et des gains de change de 3 M\$ (pertes de change de 3 M\$ en 2016-2017) dans la supercatégorie « Créances douteuses et autres provisions ».

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2018					
	Hydro-Québec				Investissement Québec	Loto-Québec
	31 décembre 2017 ⁽¹⁾	Ajustements pour la période de trois mois ⁽¹⁾	Ajustements – Normes IFRS	31 mars (Normes IFRS)		
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	13 468	250	24	13 742	1 237	3 764
Dépenses	10 622	149	496	11 267	973	2 429
Résultat net	2 846	101	(472)	2 475	264	1 335
Ajustements de consolidation ⁽²⁾				(61)	2	(25)
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				2 414	266	1 310
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU						
Autres éléments du résultat global	(660)	330	954	624	(152)	(8)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Actif						
Immobilisations	64 861	104	1 018	65 983	205	812
Autres actifs	10 869	1 093	104	12 066	9 279	422
Total de l'actif	75 730	1 197	1 122	78 049	9 484	1 234
Passif						
Dettes à long terme contractées auprès de tiers	45 259	891	(30)	46 120	5 315	
Dettes à long terme et avances contractées auprès du gouvernement					423	218
Autres passifs	10 716	(1 528)	717	9 905 ⁽³⁾	491	894
Total du passif	55 975	(637)	687	56 025	6 229	1 112
Capitaux propres						
Cumul des autres éléments du résultat global	(2 591)	219	2 640	268	76	36
Autres éléments des capitaux propres	22 346	1 615	(2 205)	21 756	3 179	86
Total des capitaux propres	19 755	1 834	435	22 024	3 255	122
Ajustements de consolidation ⁽²⁾				(92)	15	
Valeur de consolidation (méthode modifiée)				21 932	3 270	122
Prêts					421	218
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				21 932	3 691	340

ANNEXE 8

Au 31 mars							
2018							2017
Société des alcools du Québec	Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.	Capital Financière agricole inc. ⁽⁴⁾	Société Innovatech du Grand Montréal	Société Innovatech du Sud du Québec	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	Société Innovatech Régions ressources	Total
							Total
3 315	15	1		2	2	4	22 082
2 201	34	1					16 905
1 114	(19)	—	—	2	2	4	5 177
							(84)
1 114	(19)	—	—	2	2	4	5 093
—	—	—	—	—	—	—	464
202	81						67 283
611	24	15	5	15	34	30	22 501
813	105	15	5	15	34	30	89 784
							51 435
	20						661
772	19						12 081
772	39	—	—	—	—	—	64 177
(4)							376
45	66	15	5	15	34	30	25 231
41	66	15	5	15	34	30	25 607
		(1)					(78)
41	66	14	5	15	34	30	25 529
	20						659
41	86	14	5	15	34	30	26 188
							(86)
							24 636
							24 550
							(19)
							24 531
							694
							25 225

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

- (1) Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement exerçant des activités à tarifs réglementés, a préparé ses états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Les données présentées dans la colonne « Ajustements pour la période de trois mois » représentent les ajustements nécessaires pour rendre compte des données financières d'Hydro-Québec sur la base de l'année financière du gouvernement qui se termine le 31 mars.
- (2) Les ajustements de consolidation découlent principalement de contributions à des entités du périmètre comptable et imputées à leurs capitaux propres et de l'élimination de gains et de pertes non réalisés sur des transactions effectuées par les entreprises du gouvernement avec des entités du périmètre comptable.
- (3) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2017). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 148 M\$ (143 M\$ au 31 mars 2017).
- (4) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Autres éléments du résultat global des entreprises du gouvernement⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2018			2017
	Hydro-Québec	Investissement Québec	Loto-Québec	Total
Avantages sociaux futurs	575		(8)	567
Éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	51	(1)		50
Actifs financiers disponibles à la vente		(141)		(141)
Écart de conversion d'une filiale et d'entreprises mises en équivalence		(10)		(10)
Autres	(2)			(2)
	624	(152)	(8)	464
				719

(1) Les autres éléments du résultat global des entreprises du gouvernement, à l'exception de ceux relatifs aux avantages sociaux futurs, seront reclassés dans le résultat net des entreprises lorsqu'ils seront réalisés.

Échéancier de remboursement des dettes à long terme contractées par des entreprises du gouvernement auprès de tiers

(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et suivantes	Total
Hydro-Québec ⁽¹⁾	1 201	3 270	3 660	2 522	1 973	33 494	46 120
Investissement Québec ⁽¹⁾	1 096	801	863	1 411	1 144		5 315
	2 297	4 071	4 523	3 933	3 117	33 494	51 435

(1) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. La valeur nette des emprunts garantis au 31 mars 2018 s'élevait à 45 485 M\$ (45 640 M\$ au 31 mars 2017) pour Hydro-Québec et à 5 314 M\$ (5 246 M\$ au 31 mars 2017) pour Investissement Québec.

ANNEXE 8

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier des prêts accordés aux entreprises du gouvernement⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et suivantes	Sur demande	Total
Investissement Québec						21	400	421
Loto-Québec	100		43			75		218
Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.							20	20
	100	–	43	–	–	96	420	659

(1) Les prêts accordés à Investissement Québec et à la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C. ne portent pas intérêt et ceux accordés à Loto-Québec portent intérêt à des taux variant de 1,6 % à 4,1 %.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)**Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS)***Hydro-Québec*

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés soit établie sur la base des données financières conformes aux Normes IFRS. Par conséquent, à la demande du gouvernement, Hydro-Québec a apporté des ajustements à ses données financières établies selon les PCGR des États-Unis afin de les rendre conformes aux Normes IFRS. Ces ajustements ont porté essentiellement sur les données financières des avantages sociaux futurs, des instruments financiers, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, des passifs réglementaires liés aux immobilisations corporelles, des frais de développement de nature capitalisable ainsi que des provisions sur les contrats déficitaires.

Pour l'année financière 2017-2018, les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont été réduits de 472 millions de dollars et les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement ont été augmentés de 954 millions de dollars. Ainsi, au 31 mars 2018, la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec a été augmentée de 513 millions de dollars alors que les déficits cumulés du gouvernement ont été diminués de la même somme.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS) (suite)

Hydro-Québec (suite)

Ajustements – Normes IFRS

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2018
	Augmentation (diminution)
Incidence sur l'état des résultats	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(472)
Surplus annuel	(472)
Incidence sur les états des déficits cumulés et de la dette nette	
Déficits cumulés et dette nette au début de l'année financière	(31) ⁽¹⁾
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(954)
Surplus annuel	472 ⁽²⁾
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'année financière	(513)
	Au 31 mars 2018
	Augmentation (diminution)
Incidence sur l'état de la situation financière	
Participations dans les entreprises du gouvernement	513

(1) Le 1^{er} janvier 2018, Hydro-Québec a adopté de façon anticipée la norme américaine « ASU » 2017-12 – *Derivatives and Hedging (Topic 815): Targeted Improvements to Accounting for Hedging Activities*, publiée par le Financial Accounting Standards Board (le « FASB »). Cette norme simplifie les exigences relatives aux relations de couverture ainsi que celles à l'égard de l'application de la comptabilité de couverture. Hydro-Québec a appliqué cette norme rétroactivement sans retraiter les données financières de l'année précédente. Au 1^{er} janvier 2018, cette modification a augmenté la dette à long terme d'Hydro-Québec de 31 M\$ et a diminué les bénéfices non répartis de 29 M\$ ainsi que le cumul des autres éléments du résultat étendu de 2 M\$.

Les normes IFRS ne permettent pas de simplifier la mesure des couvertures de juste valeur. Par conséquent, des ajustements ont été apportés aux données financières d'Hydro-Québec afin d'éliminer les incidences de la nouvelle norme publiée par le FASB.

(2) La diminution du surplus annuel de 472 M\$ a augmenté les déficits cumulés et la dette nette à la fin de l'année financière du même montant.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. En 2016, ce contrat a été renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon les dispositions du contrat. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver a également été conclu avec cette entreprise pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2017, Hydro-Québec avait également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de contrats d'achat d'électricité. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours de ses prochaines années financières :

Obligations contractuelles d'Hydro-Québec

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 décembre</u>
2018	1 841
2019	1 888
2020	1 920
2021	1 955
2022	2 104
2023 et suivantes	28 454
Total	38 162

Dans le cadre des projets de développement et des activités de maintien ou d'amélioration de la qualité de ses actifs, Hydro-Québec prévoit faire des investissements annuels en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,6 milliards de dollars pour les années 2018 à 2022.

Par ailleurs, au 31 mars 2018, Hydro-Québec s'est engagée à verser une contribution d'un montant maximal de 295 millions de dollars destinée à défrayer les coûts du matériel fixe nécessaire à l'électrification du Réseau express métropolitain.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement (suite)***Investissement Québec***

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients, représentaient une somme de 80 millions de dollars au 31 mars 2018. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 509 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'était engagée au 31 mars 2018 à investir 104 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Dans le cours normal de ses activités, Investissement Québec a contracté divers autres engagements totalisant 81 millions de dollars au 31 mars 2018.

Loto-Québec

Au 31 mars 2018, en vertu de contrats de location, Loto-Québec s'était engagée à payer un montant total de 130 millions de dollars pour la location de locaux administratifs et d'un terrain.

Société des alcools du Québec

Au 31 mars 2018, en vertu de contrats de location, la Société des alcools du Québec s'était engagée à payer un montant total de 411 millions de dollars pour la location de succursales.

Société québécoise du cannabis

La Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (2018, chapitre 19), a été sanctionnée le 12 juin 2018. Cette loi confie à la Société des alcools du Québec le mandat de mettre en place la Société québécoise du cannabis (SQDC) pour la vente du cannabis au Québec. Au 31 mars 2018, la Société des alcools du Québec s'était engagée, au nom de la SQDC, à s'approvisionner en biens et services pour un montant de 139,3 M\$ pour l'année 2018-2019. Pour deux de ses contrats dont la durée varie entre trois et cinq ans, la SQDC pourra revoir à la hausse ou à la baisse ses besoins en biens et services au terme de la première année des contrats. Ainsi, les engagements présentés pour ces contrats se limitent à leur première année.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales éventualités des entreprises du gouvernement***Hydro-Québec***

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser au titre de ces garanties. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2017, le coût après amortissement des dettes visées était de 3 289 millions de dollars.

Investissement Québec

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2018, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 378 millions de dollars, pour lesquelles un passif au titre de la garantie de 35 millions de dollars a été comptabilisé.

Partenariats commerciaux et non commerciaux

Objet des partenariats conclus et pourcentage de détention des ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention
Partenariats commerciaux		
Fonds du développement économique		
Arion Technologies Automobiles inc. (30 juin)	Développement de véhicules de luxe à propulsion hybride	32%
CelluForce inc. (31 décembre)	Commercialisation et production de cellulose nanocrystalline	6%
Fonds Amorchem II, S.E.C. (31 décembre)	Soutien aux projets prometteurs dans le secteur des sciences de la vie issus des universités et des centres de recherche québécois	45%
Fonds Biomasse Énergie-I, S.E.C. (31 décembre)	Développement des projets de production de chaleur à partir de biomasse forestière résiduelle, en vue de favoriser le développement économique régional et le développement durable	50%
Fonds pour les femmes entrepreneures FQ S.E.C. (31 décembre)	Soutien à l'entrepreneuriat féminin dans les projets de démarrage, de croissance et d'acquisition d'entreprises	42%
Fonds Relève Québec S.E.C.	Octroi de prêts à des repreneurs d'entreprises lors de transfert d'entreprises	40%
La Financière agricole du Québec		
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) S.E.C. (30 septembre)	Soutien à la relève du secteur agricole en favorisant le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles	33%
Société de développement de la Baie-James		
Camp 257 S.E.C. (31 décembre)	Vente de services de restauration, d'hébergement et d'essence	33%
Société de développement des entreprises culturelles		
Fonds Capital Culture Québec S.E.C. (31 décembre)	Financement innovateur offert aux entreprises culturelles québécoises d'exportation	50%
Fonds d'investissement de la culture et des communications S.E.C. (31 décembre)	Offre un partenariat financier aux entreprises de création, de production, de distribution et de diffusion de produits et de services culturels et de communication	33%
La Financière des entreprises culturelles (FIDEC) S.E.C. (31 décembre)	Financement offert aux entreprises culturelles afin de leur permettre de poursuivre leur progression sur les marchés internationaux	46%

ANNEXE 9

Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)**Objet des partenariats conclus et pourcentage de détention des ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)**

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention
Partenariats non commerciaux		
Capital Mines Hydrocarbures		
Matamec Explorations inc., Ressources Québec inc. (Terres rares (Kipawa)) (31 décembre)	Développement du projet minier de terres rares à Kipawa dans le sud du Témiscamingue	28%
Pieridae Energy Limited, Ressources Québec inc., Tugliq Énergie S.A.R.F (Propriété Bourque) (31 décembre)	Recherche, développement, production et disposition des hydrocarbures dans le gisement de Bourque, en Gaspésie	45%
Junex inc., Ressources Québec inc., Gestion Bernard Lemaire inc. (projet Galt) (31 décembre)	Exploration et exploitation de ressources naturelles sur les propriétés du projet Galt	17%
CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke		
Laboratoire de simulation clinique (30 avril)	Soutien à la communauté hospitalo-universitaire – formation clinique et implantation d'un laboratoire de simulation	45%
Ministère de la santé et des services sociaux		
Fonds Québec en Forme	Promotion de saines habitudes de vie auprès de la jeunesse	50%
Société québécoise des infrastructures		
Société Bon Pasteur S.E.N.C. (31 décembre)	Gestion d'édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels	50%

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un partenariat est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

ANNEXE 9

Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)**Partenariats commerciaux**

Renseignements financiers sur les partenariats commerciaux conclus par les ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
RÉSULTATS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX		
Revenus	5	6
Dépenses	21	7
Résultats nets des partenariats commerciaux	(16)	(1)
QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT DANS LES PARTENARIATS COMMERCIAUX		
Revenus provenant des partenariats commerciaux	(8)	—
	Au 31 mars	
	2018	2017
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES PARTENARIATS COMMERCIAUX		
Actifs	110	114
Passifs	7	4
Actif net (passif net) des partenariats commerciaux	103	110
QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT DANS LES PARTENARIATS COMMERCIAUX		
Participation dans les partenariats commerciaux	35	38

Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)**Partenariats commerciaux (suite)****Opérations et soldes importants des partenariats commerciaux réalisés avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement**

Au cours des années financières terminées les 31 mars 2018 et 2017, les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement n'ont conclu aucune opération importante avec les partenariats commerciaux sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé et il n'existe aucun solde réciproque important entre ces entités aux 31 mars 2018 et 2017.

Partenariats non commerciaux**Renseignements financiers sur les partenariats non commerciaux conclus par les ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement**

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
RÉSULTATS DES PARTENARIATS NON COMMERCIAUX		
Revenus	24	40
Dépenses	22	39
	2	1
Harmonisations aux conventions comptables du gouvernement	(38)	(10)
Résultats nets harmonisés des partenariats non commerciaux	(36)	(9)
QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT DANS LES PARTENARIATS NON COMMERCIAUX		
Résultats nets provenant des partenariats non commerciaux	(6)	—

ANNEXE 9

Partenariats commerciaux et non commerciaux (suite)**Partenariats non commerciaux (suite)****Renseignements financiers sur les partenariats non commerciaux conclus par les ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2018	2017
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES PARTENARIATS NON COMMERCIAUX		
Actifs	122	85
Passifs	35	49
Actif net (passif net)	87	36
Harmonisations aux conventions comptables du gouvernement	(51)	(13)
Actif net (passif net) harmonisé des partenariats non commerciaux	36	23
QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT DANS LES PARTENARIATS NON COMMERCIAUX		
Actif net (passif net) provenant des partenariats non commerciaux	14	10

Opérations et soldes importants des partenariats non commerciaux réalisés avec les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2018	2017
Opérations interorganismes liées aux résultats		
Revenus	8	40

Informations sectorielles

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

Le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions et communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Les opérations intersectorielles sont évaluées, en règle générale, à la valeur comptable.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenus et les coûts de chacune des missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux**, englobe les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture**, englobe les activités :
 - du ministère de la Culture et des Communications,
 - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,
 - du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement**, englobe principalement les activités :
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (à l'exception du secteur des compensations tenant lieu de taxes et de l'aide financière aux municipalités, du secteur de l'administration générale, du secteur de la Régie du logement et de celui de la Commission municipale du Québec),
 - du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
 - du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
 - du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (à l'exception du secteur de la condition féminine),
 - du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
 - du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
 - du ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
 - du ministère du Tourisme,
 - du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,

Informations sectorielles (suite)**État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales** (suite)

Économie et environnement, englobe principalement les activités (suite) :

- du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi et celui de la promotion et développement de la Capitale-Nationale),
- des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;

• **Soutien aux personnes et aux familles**, englobe principalement les activités :

- du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (secteur de la condition féminine),
- du ministère de la Famille,
- du ministère de la Justice (secteur de l'accessibilité à la justice et celui de l'indemnisation et reconnaissance),
- du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide financière et secteur de l'administration),
- des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;

• **Gouverne et justice**, englobe principalement les activités :

- de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci,
- du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (secteur des compensations tenant lieu de taxes et de l'aide financière aux municipalités, secteur de l'administration générale, secteur de la Régie du logement et celui de la Commission municipale du Québec),
- du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale,
- du Conseil exécutif,
- du ministère des Finances (à l'exception de la gestion de la dette),
- du ministère de la Justice (à l'exception du secteur de l'accessibilité à la justice et celui de l'indemnisation et reconnaissance),
- du ministère de la Sécurité publique,
- du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur du travail),
- du Fonds des générations,
- des organismes et des autres fonds spéciaux contribuant à cette mission,

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

Gouverne et justice, englobe principalement les activités (suite) :

De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;

- **Service de la dette**, englobe principalement les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités et des gains et des pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs ou des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2018						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		2 243	79		43 812	46 134
Taxes à la consommation	20	81	2 352	30	17 846	20 329
Droits et permis	8	55	2 622	45	1 235	3 965
Revenus divers	3 925	1 935	1 417	196	2 925	10 398
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 093	5 093
Total des revenus autonomes	3 953	4 314	6 470	271	70 911	85 919
Transferts du gouvernement fédéral	202	939	2 579	32	18 733	22 485
Total des revenus	4 155	5 253	9 049	303	89 644	108 404

Année financière terminée le 31 mars 2017						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		2 169	74		42 606	44 849
Taxes à la consommation	20	81	2 434	30	16 727	19 292
Droits et permis	6	66	2 030	44	1 156	3 302
Revenus divers	3 829	1 898	1 689	202	2 943	10 561
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					4 899	4 899
Total des revenus autonomes	3 855	4 214	6 227	276	68 331	82 903
Transferts du gouvernement fédéral	207	762	1 949	38	17 223	20 179
Total des revenus	4 062	4 976	8 176	314	85 554	103 082

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2018							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 736	5 091	9 352	8 948	1 503		29 630
Rémunération	26 308	13 753	1 390	513	3 857		45 821
Fonctionnement	9 065	3 888	3 683	336	1 155		18 127
Créances douteuses et autres provisions	67	48	13	19	524		671
Total des dépenses excluant le service de la dette	40 176	22 780	14 438	9 816	7 039	—	94 249
Service de la dette						9 240	9 240
Total des dépenses	40 176	22 780	14 438	9 816	7 039	9 240	103 489

	Année financière terminée le 31 mars 2017						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 721	4 808	7 242	8 727	1 127		26 625
Rémunération	25 279	13 035	1 405	496	3 738		43 953
Fonctionnement	8 687	3 939	3 586	340	1 161		17 713
Créances douteuses et autres provisions	51	39	103	22	687		902
Total des dépenses excluant le service de la dette	38 738	21 821	12 336	9 585	6 713	—	89 193
Service de la dette						9 527	9 527
Total des dépenses	38 738	21 821	12 336	9 585	6 713	9 527	98 720

Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des ministères et des organismes du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2018		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Agence du revenu du Québec			
Biens non réclamés ⁽¹⁾	147	93	54
Fonds des pensions alimentaires	134	134	—
Autorité des marchés financiers			
Fonds d'indemnisation des services financiers	71 ⁽²⁾	20	51
Caisse de dépôt et placement du Québec⁽¹⁾	337 150	38 638	298 512 ^{(2),(3)}
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	277	351	(74)
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	4 352 ⁽²⁾	3 202	1 150
compte complémentaire	10 182 ⁽²⁾	10 182	—
compte des retraités	8 038 ⁽²⁾	7 999	39
Autres fonds ⁽¹⁾	2 129	1 219	910
Conseil de gestion de l'assurance parentale⁽¹⁾	13	13	—
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	213	213	—
Curateur public			
Comptes sous administration ⁽¹⁾	549	95	454
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'assurance-récolte	412 ⁽²⁾	4	408
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	58	304	(246)
Ministère de la Famille			
Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	195	195	—
Ministère de la Sécurité publique			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	—	—	—
Ministère des Finances			
Fonds en fidéicommis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 194	1 194	—
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale			
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	4	4	—
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	75	6	69

ANNEXE 11

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

**Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des ministères et des organismes du gouvernement (suite)**
(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2018		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Office de la protection du consommateur			
Cautionnements individuels des agents de voyages	6 ⁽²⁾	4	2
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	156 ⁽²⁾	1	155
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec			
Fonds d'assurance-garantie	9 ⁽²⁾	—	9
Régie du bâtiment du Québec			
Fonds de garantie	2	7	(5)
Retraite Québec⁽¹⁾	199	183	16
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	68 325 ⁽²⁾	60 573	7 752
RRPE	7 674 ⁽²⁾	6 426	1 248
RRAPSC	644 ⁽²⁾	570	74
RRMSQ	479 ⁽²⁾	414	65
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec ⁽¹⁾	353 ⁽²⁾	303	50
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾	70 438 ⁽²⁾	1 042	69 396
Société de l'assurance automobile du Québec			
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	12 020 ⁽²⁾	8 680	3 340
Société québécoise de récupération et de recyclage			
Régime de compensation pour les organismes municipaux	5	5	—

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2017, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). L'actif net de la CDPQ, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 179 732 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la CDPQ inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2018 était de 100 498 M\$.

**LES COMPTES PUBLICS 2017-2018 PRÉSENTENT
LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.**

Volume 1

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2017-2018.